Vers une dimension environnementale de l'aide à la réintégration pour réduire la pression du changement climatique sur la migration en Afrique de l'Ouest Projet pilote de l'OIM pour l'Afrique de l'Ouest

Evaluation finale interne



Juillet, 2021

Abderrahim El Moulat Responsable S&E, OIM, Sénégal aelmoulat@iom.int



Table des matières

SOMMAIRE EXECUTIF	1
ACRONYMES	6
INTRODUCTION	7
Contexte de l'évaluation	7
Portée et objectifs de l'évaluation	9
METHODOLOGIE DE L'EVALUATION	12
Sources des données	12
Limites de l'évaluation et approches de mitigation	12
PERTINENCE	14
Pertinence par rapport aux besoins des migrants de retour et de la communauté	14
Pertinence par rapport aux priorités des parties-prenantes	15
Pertinence du modèle du projet	16
COHERENCE	18
EFFICACITE	20
Atteinte des objectifs du projet	20
Le projet pilote « Médina Touat »	22
Suivi, Evaluation et Apprentissage	26
EFFICIENCE	28
IMPACT	30
Impacts sur les bénéficiaires directs	30
Impacts sur la communauté	31
Impacts environnementaux	32
DURABILITE	33
Durabilité institutionnelle	33
Durabilité économique	34
Durabilité sociale	35
GENRE	36
LEÇONS APPRISES	37
ANNEXES	38
Annexe 1. Matrice de l'évaluation	38
Annexe 2. Matrice de résultats du projet	41
References	47

SOMMAIRE EXECUTIF

Portée et objectifs de l'évaluation

Cette évaluation finale interne est destinée à mettre en exergue des meilleures pratiques en matière de réintégration « verte » des migrants de retour, à identifier les défis et les leçons apprises du projet pilote et à formuler des recommandations afin de les intégrer dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets communautaires de réintégration « verte » au Sénégal, dans la sous-région et même ailleurs. Elle couvre les trois volets du projet pilote, global, régional et national.

Les principaux objectifs de l'évaluation finale sont :

- 1. Jauger la pertinence de la conception du projet, l'efficacité de la mise en œuvre de ce dernier, l'efficience de sa gestion, ainsi que son impact, sa durabilité et sa cohérence;
- 2. Analyser les résultats atteints dans le cadre du projet et ses impacts sur les bénéficiaires et la communauté;
- 3. Mettre en lumière les leçons apprises, les bonnes pratiques et les défis rencontrés en vue d'une réplication potentielle et/ou d'un accompagnement à plus long terme du projet.

Dans la suite de l'évaluation, le projet dans ses trois volets est désigné par « projet », tandis que le projet pilote de « Medina Touat » au Sénégal est désigné par « projet pilote ».

Méthodologie de l'évaluation

L'évaluation a utilisé une approche principalement qualitative, s'adossant sur l'analyse de la documentation du projet et des entretiens avec les bénéficiaires du projet pilote (entretien de groupe avec 20 bénéficiaires) et ses principaux intervenants (trois entretiens avec le personnel de l'OIM, un entretien avec le partenaire de mise en œuvre et deux autres avec des responsables de la communauté).

Résultats de l'évaluation

Pertinence

Conclusion 1. Le projet pilote est en phase avec les besoins des bénéficiaires directs (migrants de retour, jeunes du village et leurs familles), ainsi qu'avec les besoins et les priorités économiques, sociales et environnementales de la communauté de Médinat Touat.

Conclusion 2. Le projet, dans ses trois volets, est en ligne avec les priorités de ses principales partiesprenantes, en particulier celles de l'OIM, du bailleur de fond et du gouvernement du Sénégal.

Conclusion 3. Le modèle logique du projet est cohérent et ses principaux objectifs clairement formulés et leurs mesures appropriées. Néanmoins, les impacts du projet communautaire pilote au Sénégal ne sont pas proprement pris en compte par le modèle logique du projet et sa chaine de résultats.

Cohérence

Conclusion 4. Le projet est en cohérence avec les politiques globales, régionales et locales de l'OIM en matière d'ARVR et de MECC. Cependant, l'approche genre n'a pas été systématiquement prise en compte lors de l'élaboration du projet dans son volet national.

Conclusion 5. Le projet est en cohérence avec les principaux agendas internationaux en matière de changement climatique et s'intègre parfaitement au système institutionnel ARVR au Sénégal.

Efficacité

Conclusion 6. Le projet a globalement atteint ses objectifs assignés dans sa matrice des résultats et la quasi-totalité de ses activités prévues ont été mises en œuvre dans les délais impartis.

Conclusion 7. Le projet a apporté une contribution importante au développement des directives de l'OIM pour l'intégration des aspects liés à l'environnement et au climat dans les programmes de réintégration mettant, ainsi, à la disposition des acteurs étatiques et non-étatiques des outils et bonnes pratiques permettant d'intégrer ces dimensions dans les programmes ARVR.

Conclusion 8. La mise en œuvre du projet pilote de « Médina Touat », y compris dans sa phase de conception et les activités d'orientation et de sensibilisation qui l'ont accompagné, a constitué une opportunité précieuse pour tester une approche innovante de réintégration communautaire liée à des enjeux environnementaux, permettant, ainsi, de tirer des bonnes pratiques et des leçons apprises ayant contribué au développement des directives de l'OIM à l'adresse des différents acteurs nationaux, régionaux et globaux sur l'intégration des enjeux environnementaux dans la conception d'initiatives communautaires de réintégration des migrants de retour.

Conclusion 9. Une étude rigoureuse et approfondie a précédé l'élaboration du projet pilote, permettant d'avoir une image fidèle et précise du contexte écologique et sociologique de la région de Kolda, de faire la cartographie des opportunités offertes en matière d'interventions liées aux défis environnementaux et de baser les prises de décisions sur des éléments factuels.

Conclusion 10. L'implication des responsables communautaires très tôt, dès les étapes de consultation et d'élaboration du projet pilote, a permis une meilleure prise en compte du contexte de la communauté et de forger des rapports étroits entre la communauté, les partenaires de mise en œuvre et les autres parties-prenantes.

Conclusion 11. L'expertise des partenaires et leur assistance technique et matérielle sont généralement appréciées par les bénéficiaires et la communauté. Néanmoins, le problème d'accès à l'irrigation pourrait menacer la durabilité du projet et causer le désistement de certains bénéficiaires.

Conclusion 12. Bien que le projet, dans son ensemble, disposait d'une matrice des résultats permettant de mesurer l'atteinte de ses principaux objectifs, le projet pilote de « Médina Touat » ne disposait d'aucun cadre logique ou indicateurs permettant de suivre en temps réel sa mise en œuvre ou de mesurer ses résultats et impacts. Le caractère communautaire du projet n'a pas pu être mis à profit afin d'impliquer la communauté dans le suivi des résultats et impacts du projet pilote.

Efficience

Conclusion 13. Globalement, le projet a été bien géré et ses objectifs ont été atteints de son budget. Le projet pilote de « Médina Touat » a accusé du retard à son démarrage et une plus longue période de mise en œuvre aurait pu maximiser ses impacts.

Conclusion 14. L'intégration et le partage des ressources entre le projet pilote et l'initiative conjointe IOM-FFUE a été une bonne pratique qui a permis de renforcer l'efficience du projet.

Conclusion 15. Le calendrier du projet pilote, du fait du retard enregistré à son démarrage, n'a pas été en phase avec le calendrier agricole.

Conclusion 16. La centralisation de la gestion du projet pilote « Médina Touat » à Dakar a pu partiellement grever son efficience du fait de la lenteur de la prise de décision et le peu de suivi par le sous-bureau régional de l'OIM à Kolda.

Impact

Conclusion 17. Seul un bénéficiaire sur les quinze migrants de retour a abandonné le projet pilote de « Médina Touat », principalement à cause des difficultés créées par le problème d'accès à l'eau et l'ensemble des bénéficiaires sont très engagés dans le projet. Cet effet positif sur les mouvements de migration au départ dans le village peut, en partie, être attribué au projet pilote.

Conclusion 18. Le projet pilote a eu des bénéfices économiques directs et indirects pour les migrants de retour, ainsi qu'un impact direct sur leur crédibilité et leur acceptation par leur communauté.

Conclusion 19. Le projet pilote a eu des impacts économiques et sociaux sur la communauté en rehaussant les revenus de ses membres, en fournissant des produits agricoles à bas prix et en renforçant la cohésion sociale en son sein.

Conclusion 20. L'expérience de « Médina Touat » a incité l'OIM Sénégal à investir dans l'approche communautaire de la réintégration comme alternative à la réintégration individuelle au vu de son importance pour la réintégration sociale et ses impacts répartis au sein de la communauté.

Conclusion 21. Peu de données sont disponibles sur les impacts environnementaux du projet, notamment sur les changements de perception et de comportements des communautés par rapport aux questions environnementales concernées. Néanmoins, une majorité de répondants est d'avis que les activités de sensibilisation dans le cadre du projet pilote « Médina Touat » ont eu un impact positif sur la connaissance et la perception des enjeux environnementaux par la communauté.

Durabilité

Conclusion 22. Le projet pilote de « Médina Touat » ne dispose pas d'un plan ou stratégie de sortie préconisant ce qui devrait être fait par l'OIM et ses différents partenaires quand le projet arrivera à sa fin de manière à s'assurer que les impacts du projet ne s'estomperont pas au fur du temps.

Conclusion 23. Le lancement, par l'OIM Sénégal, de nouvelles initiatives de réintégration communautaire liée à des enjeux environnementaux est de nature à encore renforcer les capacités de l'organisation et ses partenaires en la matière, assurant un caractère durable aux effets positifs du projet.

Conclusion 24. La durabilité économique du projet pilote « Médina Touat » est sérieusement menacée par le présent problème du système d'irrigation. La maîtrise de la chaine de valeur agricole peut, également, constituer un risque à sa durabilité en cas d'expansion du projet.

Conclusion 25. La durabilité des impacts sociaux du projet dépend étroitement de sa viabilité économique et financière et de la durabilité des impacts économiques qu'il a pu avoir pour les bénéficiaires et la communauté.

Genre

Conclusion 26. La dimension genre n'a pas été intégrée à la conception du projet et a, par conséquent, été peu présente dans sa mise en œuvre et son suivi.

Recommandations de l'évaluation

Recommandation 1.

Capturer de façon spécifique, dans le cadre logique du projet, les objectifs liés aux initiatives locales d'adaptation au changement climatique et de RRC impliquant les migrants de retour, avec des indicateurs appropriés permettant de suivre et documenter leurs résultats et impacts.

Recommandation 2.

Développer, pour toute initiative communautaire liée à la réintégration des migrants et aux questions environnementales, une théorie explicite du changement afin de pouvoir la tester, l'amender et, éventuellement, la valider.

Recommandation 3.

Intégrer de manière systématique la dimension genre dans la conception de toute future initiative communautaire combinant la réintégration des migrants de retour et l'adaptation aux changements climatiques.

Recommandation 4.

Procéder à une évaluation systématique de la perception des participants par rapport à l'organisation, au déroulement et aux résultats des ateliers de consultation, et suivre la mise en œuvre de leurs recommandations.

Recommandation 5.

Mettre en place un système d'irrigation efficace et permanent afin de ne pas menacer la pérennité de l'exploitation et d'éviter de causer la démotivation de certains bénéficiaires.

Recommandation 6.

Adopter, de manière systématique, le système intégré de l'OIM pour le S&E des activités de réintégration communautaire pour toute future initiative similaire ainsi que celles qui sont en cours de mise en œuvre par l'OIM Sénégal.

Recommandation 7.

Prévoir, en appui du système de S&E des projets de réintégration communautaire de l'OIM, un mécanisme de suivi communautaire et fournir aux communautés les outils et la formation pour l'opérer.

Recommandation 8.

Pour tout projet communautaire agricole dans la sous-région, veiller à ce que le calendrier du projet soit en phase avec le calendrier agricole afin d'espérer des impacts plus immédiats en termes de production agricole.

Recommandation 9.

Procéder à une évaluation d'impact rigoureuse du projet pilote « Médina Touat », que ce soit individuellement ou dans le cadre d'une évaluation groupée des projets communautaires de réintégration des migrants mis en œuvre par l'OIM Sénégal.

Recommandation 10.

Mieux suivre et mesurer les impacts des activités de sensibilisation dans le cadre des initiatives communautaires, que ce soit sur les perceptions ou les comportements des communautés par rapport aux problématiques environnementales ou celles liées à la migration irrégulière.

Recommandation 11.

S'assurer, dans le futur, que toute initiative communautaire élaborée par l'OIM dispose, dans sa note conceptuelle, d'une stratégie de sortie détaillant quelles mesures doivent être prises pour s'assurer de la durabilité de ses effets positifs. La stratégie de sortie devrait être mise à jour régulièrement en adéquation avec les évolutions du contexte d'intervention.

Recommandation 12.

Assurer une plus large diffusion des directives de l'OIM sur la prise en compte des questions environnementales dans les programmes de réintégration des migrants sous un format adapté aux acteurs concernés.

Recommandation 13.

Inclure la chaine de valeur agricole dans toute initiative de réintégration communautaire et former les bénéficiaires sur sa maitrise.

Recommandation 14.

Mettre les bénéficiaires du projet « Médina Touat » en relation avec des structures assurant une formation continue sur les nouvelles techniques agricoles et la gestion de projets collectifs et communautaires.

Recommandation 15.

Suivre et bien documenter les initiatives collectives et communautaires de réintégration avec une forte composante d'égalité des sexes afin d'en déduire les meilleures pratiques pour impliquer les femmes dans ce genre de projets.

Leçons apprises

- Alignement avec les initiatives ARVR: Cette intégration permet de partager les ressources et les outils, de mieux cibler les bénéficiaires et les communautés et de prendre en compte les changements environnementaux.
- **Etudes préalables**: Et détaillées du contexte de la région, de ses défis économiques, sociaux, environnementaux, etc. Et ce avant la conception du projet et la sélection de ses communautés bénéficiaires.
- Implication de la communauté: Aux premières étapes de l'élaboration du projet, ainsi que pendant sa mise en œuvre et son suivi. L'appropriation par la communauté permet une meilleure motivation des bénéficiaires et une plus grande pérennité des résultats et des impacts du projet.
- **Meilleur suivi :** de la mise en œuvre des initiatives communautaires, avec une collecte de données régulière et systématique sur leurs résultats, impacts et défis.
- Intégration de la dimension genre : dans toute initiative communautaire afin d'en garantir l'équité, d'éviter de marginaliser un groupe social et de permettre à ses impacts d'être partagés par le plus grand nombre de la communauté.

ACRONYMES

ANGMV Agence Nationale de la grande muraille verte

ANPEJ Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi des Jeunes ARVR Assistance au retour volontaire et à la réintégration

CC Changement climatique

FFUE Fond Fiduciaire d'Urgence de l'Union Européenne

GIE Groupement d'intérêt économique

GIZ Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit MECC Migration, environnement et changement climatique NEPAD Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

OIG Office of the Inspector General

OIM Organisation Internationale des Migrations
ONFP Office National de la Formation Professionnelle

ONG Organisation non-gouvernementale
POS Procédures Opérationnelles Standards

PUMA Programme d'urgence de modernisation des axes et territoires frontaliers

RCC Reduction des risques de catastrophes

S&E Suivi et Evaluation

INTRODUCTION

Contexte de l'évaluation

Les facteurs environnementaux au Sénégal, notamment la désertification, la dégradation des sols et l'instabilité pluviométrique, ont provoqué une migration des populations des zones rurales vers les zones urbaines et au-delà des frontières. Cette mobilité a fortement contribué à une redistribution du peuplement au profit des régions mieux arrosées tels que les régions de Tambacounda, Kolda et Ziguinchor et des espaces urbains tels que la région de Dakar. Ces mouvements de population résultent de stratégies de gestion du risque destinées à faire face à la dégradation pluviométrique et au dérèglement de l'écologie. En outre, dans certaines régions comme la région de Kolda, il est apparu qu'afin de financer leur projet migratoire, les jeunes s'adonnent à des pratiques clandestines telles que la coupe illicite de bois notamment dans les forêts classées.

Une autre dimension de la problématique porte sur les conflits entre les populations frontalières résultants de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions transfrontalières. Ces difficultés ont été observées dans la région de Kolda notamment au niveau de la frontière entre la Guinée Bissau et la Gambie. Les dynamiques entre migrations et environnement posent un ensemble de défis que l'OIM devrait davantage prendre en compte notamment dans le cadre de ses projets d'assistance au retour volontaire et à la réintégration.

Le Sénégal fait partie des sept principaux pays d'origine des migrants arrivant en Europe depuis l'Afrique de l'Ouest. Dans le même temps, un nombre de plus en plus important de nationaux sénégalais établis en Europe et en Afrique envisagent un retour en réponse aux difficultés socio-économiques rencontrées, surtout en cette période de pandémie mondiale. Cette migration de retour, qui gagne en ampleur, est corrélée à des flux d'émigration irrégulière qui se poursuivent depuis les régions défavorisées du Sénégal sur la route vers le Niger et la Libye. Par ailleurs, de nombreux jeunes sénégalais se retrouvent bloqués sur la route allant en Libye : faute de moyens pour continuer leur voyage ou/et après avoir expérimenté les difficultés et risques liés à cette migration, plusieurs d'entre eux sollicitent l'appui de l'OIM pour un retour au pays.

Pour répondre à ces défis, et en vue d'une amélioration de la gouvernance de la migration au Sénégal, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) met actuellement en œuvre l'Initiative conjointe pour la protection et la réintégration des migrants en Afrique dans le cadre du financement du Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'Union européenne (UE). Cette Initiative vise à renforcer les capacités techniques et matérielles des autorités et des organisations impliquées dans le domaine de la migration au Sénégal afin d'améliorer le soutien au retour de migrants Sénégalais en vue de créer des environnements favorables à la réintégration durable dans leurs communautés d'origine, la diffusion d'informations précises sur la migration auprès des migrants, migrants potentiels et communautés, et la collecte de données sur les flux migratoires.

Le projet « Vers une dimension environnementale de l'aide à la réintégration pour réduire la pression du changement climatique sur la migration en Afrique de l'Ouest » (désigné dans ce qui suit par « projet » ou « initiative ») a cherché à s'appuyer sur ce travail en cours, tout en répondant aux problématiques environnementales identifiées. Le projet propose ainsi des activités visant à identifier des bonnes pratiques, à développer des lignes directrices, et à piloter des initiatives sur le terrain permettant d'intégrer les dimensions environnementales et d'adaptation au changement climatique dans les programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration à travers des approches « communautaires » , contribuant ainsi au développement durable ainsi qu'à l'atténuation des effets négatifs du changement climatique sur la migration dans les régions d'origine exposées à des changements environnementaux

néfastes. A travers ces activités, le projet aspire à faciliter la réintégration des migrants de retour tout en ayant un impact positif direct et de long terme sur la communauté locale et sur l'environnement, en permettant notamment de réduire la migration forcée hors de ces régions.

Plus spécifiquement, le projet est constitué de trois volets :

- 1. Volet I : Cartographie et élaboration de lignes directrices globales
 - Inventaire des programmes d'ARVR de l'OIM intégrant une dimension verte ; identification des bonnes pratiques existantes en matière de réintégration « verte », d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques de catastrophes ; évaluation des opportunités pour l'intégration des dimensions environnementales et climatiques dans le cadre des projets en cours et en développement.
 - Intégration des questions environnementales dans les Procédures Opérationnelles Standardisées et autres documents d'orientation pour l'identification des besoins en termes d'assistance à la réintégration, la formulation et la mise en place des plans de réintégration, les mécanismes de référencement vers d'autres acteurs et projets, et le suivi de la réintégration développés dans le cadre du projet du FFUE.
 - Développement de lignes directrices sur la base des résultats de la cartographie initiale et alignés sur les Procédures Opérationnelles Standardisées et documents d'orientation et guides développés dans le cadre des projets du FFUE et du DFID. Ces lignes directrices deviendront un outil de référence pour la mise en place d'activités de ce type au niveau global et pourront par la suite être adaptées aux besoins spécifiques de chaque région ou pays.
- 2. Volet II : Renforcement des capacités et dialogue au niveau régional
 - Table ronde et atelier de formation régional pour les experts et décideurs des pays de la région s'appuyant sur les formations thématiques (MECC et ARVR) de l'OIM et sur les nouveaux documents d'orientation et lignes directrices, et permettant un partage d'expériences et un échange de bonnes pratiques entre les pays concernés. Le dialogue et l'atelier de formation permettront d'accompagner les pays participants dans l'adaptation des lignes directrices globales au contexte régional et national.
 - Intégration de dimensions environnementales dans les stratégies régionales de réintégration et d'assistance aux migrants dans le cadre de la continuation du programme du FFUE.
- 3. Volet III : Projet pilote national de réintégration et de stabilisation

Mise en place d'un projet pilote au Sénégal liant réintégration des personnes rentrant volontairement dans leurs pays d'origine et stabilisation des populations dans leurs régions d'origine touchées par les s dégradations environnementales à travers des initiatives d'adaptation au changement climatique et de prévention des catastrophes, avec pour objectif d'assurer le bien-être des migrants et des communautés locales et leur résilience face au changement climatique et aux catastrophes :

Evaluation et analyse approfondie des problématiques environnementales et de leurs liens avec les moyens de subsistance et la migration dans les régions de départ. L'évaluation portera par ailleurs sur les besoins, opportunités, acteurs nationaux et locaux et les capacités existantes en matière d'adaptation au changement climatique et de gestion environnementale, au niveau des populations locales et des bénéficiaires de l'ARVR, avec pour but d'identifier des opportunités concrètes de mise en place d'initiatives d'aide à la réintégration « verte » dans le pays sélectionné. L'évaluation s'appuiera sur les résultats de la cartographie des zones de retour réalisée dans le cadre de l'Initiative conjointe pour la protection et la réintégration des migrants en Afrique.

- Développement et diffusion de matériel et d'outils de conseil, d'information et d'orientation (livrets, formations) dans les pays de retour pour les personnes bénéficiant de l'aide au retour volontaire en partenariat avec des acteurs locaux travaillant dans le domaine de l'environnement afin d'encourager la création d'activités génératrices de revenu ayant une incidence positive sur l'environnement (y compris sensibilisation aux problématiques environnementales et risques dans les régions de retour, et aux besoins et opportunités en matière de projets/initiatives environnementales).
- Développement de « package » de réintégration économique contribuant à encourager la mise en place de projets ou entreprises orientés vers la gestion durable de l'environnement et l'adaptation au changement climatique, et favorisant la stabilisation des populations dans les régions touchées par le changement climatique, bénéficiant à la fois aux personnes rentrant volontairement dans leur pays d'origine, et aux communautés au sein desquelles elles rentrent. Des mesures incitatives (fonds de contrepartie) et un suivi seront mis en place par l'OIM pour soutenir la mise en œuvre de projets locaux à dimension environnementale (ex: projets de réhabilitation des terres, de réduction de risques de catastrophe, d'assainissement et eau, etc.)
- Formations professionnelles qualifiantes pour les bénéficiaires de l'ARVR dans le domaine des emplois verts notamment l'agriculture biologique, la gestion des déchets ménagers, les énergies renouvelables, la pisciculture etc.
- Evaluation du projet pilote par un consultant pour évaluer l'impact sur les communautés et les bénéficiaires individuels, avec élaboration de recommandations.

Toutes les activités dans le cadre de ce projet pilote ont été mise en place en collaboration étroite avec les acteurs nationaux et locaux afin de soutenir le renforcement des capacités locales et assurer la durabilité du projet. Dans ce qui suit, l'on se réfère au projet dans ses trois volts par « projet » ou « initiative », tandis que le projet communautaire pilote au Sénégal est désigné par « projet pilote Medina Touat ».

Portée et objectifs de l'évaluation

Cette évaluation finale interne est une exigence contractuelle entre l'OIM Sénégal et le bailleur de fonds. Elle est destinée à mettre en exergue des meilleurs pratiques en matière de réintégration « verte », à identifier les défis et les leçons apprises du projet pilote et à formuler des recommandations afin de les intégrer dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets communautaires de réintégration « verte » au Sénégal, dans la sous-région et même ailleurs. Ainsi, les principaux objectifs de l'évaluation finale sont :

- 4. Jauger la pertinence de la conception du projet, l'efficacité de la mise en œuvre de ce dernier, l'efficience de sa gestion, ainsi que son impact, sa durabilité et sa cohérence :
- Analyser les résultats atteints du projet et ses impacts sur les bénéficiaires et la communauté;
- Mettre en lumière les leçons apprises, les bonnes pratiques et les défis rencontrés en vue d'une réplication potentielle et/ou d'un accompagnement à plus long terme du projet.

Les résultats de l'évaluation et ses recommandations seront utiles au bureau national de l'OIM au Sénégal, ainsi qu'au bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest basé à Dakar, et au niveau global, et devront permettre d'intégrer les leçons apprises dans les efforts de programmation en vue d'une intégration plus systématique de la dimension verte dans les activités et les projets de réintégration des migrants de retour. Elle permettra au bailleur de fonds (le Gouvernement de la France) de juger de la pertinence du concept du projet, de son alignement avec ses priorités et orientations stratégiques et opérationnelles, de l'atteinte des objectifs assignés au projet et des impacts de sa mise en œuvre sur les bénéficiaires directs et la communauté ciblée. Les partenaires directs et indirects du projet, y compris les partenaires

gouvernementaux, pourront utiliser les résultats de l'évaluation afin d'améliorer leur connaissance de la problématique de la réintégration des migrants en lien avec les défis environnementaux, s'inspirer de l'approche du projet dans leurs propres activités programmatiques et raffermir leur engagement sur la thématique. Enfin, la dissémination des conclusions de l'évaluation et de ses recommandations auprès des bénéficiaires directs et des membres de la communauté cible sera de nature à renforcer leur adhésion au projet pilote, à mieux les impliquer dans le suivi de ses résultats et à les outiller pour en assurer la durabilité sur une plus longue durée.

L'évaluation couvre les trois volets de l'intervention, mais portera une attention particulière au troisième volet portant sur le projet pilote de « Médina Touat » au Sénégal, sa mise en œuvre, ses résultats et ses impacts ; et ce, pour l'intégralité de la durée de mise en œuvre de l'initiative du 1^{er} juin 2018 au 31 décembre 2019.

Bien que la période de mise en œuvre du projet ne soit pas concernée par l'éclosion de la pandémie mondiale de la COVID-19, référence est faite aux impacts de celle-ci lorsque pertinent.

L'évaluation et sa conduite ont été guidées par les principaux critères d'évaluation de l'OCDE¹, tentant d'apporter des réponses aux questions principales d'évaluation illustrées dans l'encadré en bas.

¹ A savoir : la Pertinence, la Cohérence, l'Efficacité, l'Efficience, l'Impact et la Durabilité. Un critère transversal lié à la prise en compte de la dimension genre a été rajouté.

Questions d'évaluation

Pertinence

- Le projet répond-il à un besoin réel des communautés et des migrants de retour ?
- Dans quelle mesure le modèle et l'approche du projet sont-ils pertinents pour une réintégration durable des migrants de retour ?
- Dans quelle mesure le modèle et l'approche du projet ont-ils un impact positif et durable au niveau de la communauté de retour ?

Cohérence

- Le projet pilote, sa mise en œuvre et ses résultats, sont-ils en cohérence avec les priorités de l'OIM et du gouvernement du Sénégal en matière de politiques migratoires et environnementales ?
- Dans quelle mesure le projet pilote est-il en phase avec l'objectif de développement durable pertinent et mis en œuvre en synergie avec d'autres interventions relatives à la thématique ?

Efficacité

- Dans quelle mesure le projet pilote a-t-il atteint les objectifs assignés?
- Quels sont les principaux facteurs qui ont favorisé l'atteinte des effets escomptés du projet ?
- Dans quelle mesure le projet s'est-il adapté aux changements de son contexte interne et externe en vue d'atteindre ses résultats ?
- Quelles étaient les activités de suivi & évaluation du projet pilote ? Ont-elles permis de documenter les résultats et les meilleures pratiques du projet ?

Efficience

- Dans quelle mesure les ressources de l'OIM ont-elles contribué à la génération des résultats du projet tout en optimisant les coûts de transaction?
- Le projet a-t-il été mis en œuvre de manière efficiente par rapport à d'autres modèles de mise en œuvre ?
- Quels étaient les principaux défis de mise en œuvre du projet pilote ?

Impact

- Quels sont les effets positifs ou négatifs et les effets souhaités et non souhaités produits par le projet ?
- Le projet a-t-il pris des mesures en temps opportun pour atténuer les potentiels effets négatifs?

Durabilité

- Des processus ont-ils été mis en place pour s'assurer que les avantages générés par le projet se concrétiseront après l'arrêt du soutien de l'OIM?
- Les partenaires du projet ont-ils désormais la capacité institutionnelle pour s'assurer que les avantages du projet soient maintenus à long terme ?
- Les bénéficiaires directs et indirects du projet rapportent-ils des niveaux satisfaisants de d'indépendance économique, de stabilité sociale et de bien-être psychosocial ?
- Le projet est-il bien soutenu par et intégré aux institutions locales ?

Genre

- Dans quelle mesure l'approche genre a-t-elle été intégrée au développement, la mise en œuvre et le suivi du projet pilote ?
- Quels sont les résultats liés à l'égalité des genres atteints par le projet pilote ?

METHODOLOGIE DE L'EVALUATION

Sources des données

Au vu de la nature de l'intervention, du contexte de l'évaluation et des sources de données disponibles, l'évaluation a utilisé une approche presqu'exclusivement qualitative, avec le dessein de documenter les impacts immédiats du projet et d'en relever les défis et les meilleures pratiques :

- Analyse documentaire de la littérature du projet (document du projet, cadre logique, rapports d'activité, rapports des partenaires, rapports financiers, etc.), qui a permis de mesurer dans quelle mesure le projet pilote est en phase avec les besoins des bénéficiaires et de la communauté, avec les priorités des différentes partie-prenantes (l'OIM, les agences du gouvernement, les partenaires de mise en œuvre, le bailleur, etc.). Elle a, en outre, permis d'évaluer la cohérence de l'intervention et les synergies qu'elle a pu créer afin d'en pérenniser les effets;
- Entretiens avec les bénéficiaires Une entrevue de groupe détaillée a été menée auprès de vingt (20) bénéficiaires directs du projet, y compris les 15 bénéficiaires éligibles à l'assistance à la réintégration. Il s'agissait de sonder les bénéficiaires sur leur expérience avec le projet durant ses différentes phases, de leur permettre d'exposer ses impacts positifs et négatifs et d'avoir leur avis sur sa contribution à leur réintégration;
- Entretiens avec des personnes-clés semi-structurés, conduits avec les représentants des principales partie-prenantes du projet (gestionnaires de l'OIM, partenaires, représentants du gouvernement, etc.). Ces entretiens ont permis de collecter une information cruciale sur la pertinence du modèle du projet pilote, son adéquation avec les besoins des bénéficiaires et des communautés, ainsi que sur les résultats du projet et leur pérennité. Au total, cinq entretiens ont été menés avec trois gestionnaires de l'OIM impliqués dans le projet, avec le chef du village « Médina Touat » et avec le représentant du principal partenaire de mise en œuvre (Trees for the Future);
- Visite terrain par l'équipe de l'évaluation du projet pilote « Médina Touat » a permis de constater son avancement et ses défis de mise en œuvre et d'exploitation.

La matrice de l'évaluation, détaillant comment les sources de données servent à informer les différentes questions d'évaluation, peut être consultée à l'Annexe 1.

Limites de l'évaluation et approches de mitigation

Les limites et défis énoncés ci-bas ont pu avoir des effets sur le déroulement de l'évaluation et, potentiellement, sur son produit final. Néanmoins, des mesures ont été adoptées par l'équipe de l'évaluation afin d'atténuer ces effets et d'avoir un produit final qui satisfasse aux attentes des différentes parties-prenantes de l'évaluation et son audience définitive :

- Missions terrain: Une première mission de terrain a été conduite par l'équipe de l'évaluation en octobre, 2020, permettant de visiter le site du projet pilote et de conduire un entretien de groupe avec ses bénéficiaires directs, ainsi que des entretiens individuels avec le chef du village et des représentants de l'OIM à Kolda. Durant cette mission, il n'a, cependant, pas été possible de rencontrer les partenaires locaux du projet. Une deuxième mission a été planifiée en janvier 2021 afin de rencontrer les partenaires du projet et de conduire des entretiens individuels plus approfondis avec certains bénéficiaires du projet mais n'a pas pu être menée à bout du fait que la ligne budgétaire du projet relative à l'évaluation finale a été clôturée. Certains partenaires ont été, subséquemment, contactés et sondés à distance.
- Manque de données quantitatives: L'évaluation s'est principalement adossée à des données qualitatives issues de l'analyse documentaire ou des entretiens individuels ou collectifs menés par l'équipe de l'évaluation. La taille limitée de la population des bénéficiaires directs ne permettait aucune analyse conséquente et les moyens logistiques de l'évaluation n'ont pas permis d'administrer le sondage quantitatif sur la

- durabilité de la réintégration à l'ensemble des bénéficiaires directs ni de mener une quelconque enquête à moyenne échelle auprès de la communauté du projet. La difficulté de trianguler les données qualitatives avec des mesures plus quantitatives, principalement relatives aux impacts et à la durabilité du projet, a été partiellement contournée en diversifiant les sources d'information et en confrontant, autant que possible, les perceptions des différents répondants aux changements contextuels et systémiques du projet.
- Manque de données de suivi: L'évaluation a été également confrontée à la rareté des données de suivi collectées et rapportée de manière systématique durant le projet et ses différentes phases de mise en œuvre. Cette limite, liée à la fois à la conception et la mise en œuvre du projet pilote qu'aux sources de données auxquelles l'évaluation a eu accès, sera discutée en détail ci-dessous dans les sections « Efficacité » et « Impact » . L'information de suivi parcellaire disponible a été extraite des différents rapports des partenaires et de ceux adressés au bailleur de fonds et triangulée avec les données collectées par l'évaluation.

PERTINENCE

Pertinence par rapport aux besoins des migrants de retour et de la communauté

Conclusion 1. Le projet pilote est en phase avec les besoins des bénéficiaires directs (migrants de retour, jeunes du village et leurs familles), ainsi qu'avec les besoins et les priorités économiques, sociales et environnementales de la communauté de Médinat Touat.

- 1.1. Bien après la fin de la phase pilote du projet, ses objectifs et sa conception demeurent toujours en parfaite adéquation avec les besoins des bénéficiaires ciblés et ceux de leur communauté d'origine. La meilleure indication illustrant ce constat est le fait que le projet de ferme écologique à « Médinat Touat » a été proposé et entrepris principalement grâce à l'initiative de migrants de retour appartenant au même village, et sa planification rendue possible notamment du fait de l'étroite implication des habitants du village. Les besoins exprimés par les bénéficiaires directs sont, à l'instar de la grande majorité des migrants de retour au Sénégal et ailleurs, d'ordre immédiat et principalement économique et social. Ils consistent, d'une part, en la possibilité d'exercer rapidement une activité génératrice de revenus à même de leur permettre de subvenir à leurs besoins immédiats et ceux de leurs familles, et d'autre part, en l'amélioration de l'acceptation de leur retour et réinstallation par leur communauté. Durant l'entrevue en groupe menée auprès des bénéficiaires directs du projet, tous ont affirmé que le projet pilote, de par son « timing » et sa conception, répond à des besoins individuels et collectifs urgents et clairement identifiés, tels que l'accès à la terre, la formation à de nouvelles techniques agricoles, l'accompagnement par des experts, la motivation à réussir leur projet de réintégration, etc.
 - « Grâce à ce projet nous sommes mieux considérés et bien intégrés dans nos familles et communautés. Ma participation à ce projet est la meilleure chose qui me soit arrivée après mon retour. Rien que la motivation, l'expertise dans le domaine de l'agriculture nous poussent à croire que le projet va réussir. » *Migrant de retour de Libye*.
- 1.2. Au-delà des bénéficiaires directs du projet (migrants de retour ou jeunes du village) et leurs familles, le projet pilote répond également à des besoins et priorités immédiats ou à plus longterme de la communauté de « Médinat Touat » et de communautés similaires ou avoisinantes. En effet, d'une part, la dégradation environnementale que le projet pilote tente d'atténuer est une problématique particulièrement importante dans le contexte du village, soumis à une forte pression exercée sur les ressources naturelles en général et sur les ressources forestières en particulier. La proximité du village avec une forêt classée et la forte dépendance de ses habitants vis-à-vis de l'agriculture pluviale et de l'élevage extensif constituent un cadre pertinent pour l'implantation de ce projet qui cadre parfaitement avec les besoins et préoccupations des migrants de retour mais qui, au-delà de cette cible, épouse ceux de la communauté tout entière.
 - « L'idée du projet pilote est aussi de faire en sorte que la population de Médina Touat ait une bonne appropriation de la forêt classée qui se trouve en face du village, puisse la préserver pour paître leurs troupeaux, également faire en sorte que la population fasse une exploitation ordonnée de cette forêt et préserver le bois de la forêt en évitant que les gens viennent piller cette ressource forestière. » **Gestionnaire de l'OIM**.
- 1.3. D'autre part, l'approche communautaire du projet, en comparaison avec l'approche individuelle ou même collective de la réintégration des migrants, a pour but d'inciter à une meilleure appropriation du projet par l'implication des membres de la communauté et est de nature à en favoriser la durabilité et en maximiser et distribuer les bénéfices et les impacts. Il n'est, donc, pas surprenant que l'approche du projet ait été adaptée et répliquée par l'OIM

Sénégal dans d'autres localités semblables de la région de Kolda telle que la communauté de « Walicounda ».

Pertinence par rapport aux priorités des parties-prenantes

Conclusion 2. Le projet, dans ses trois volets, est en ligne avec les priorités de ses principales parties-prenantes, en particulier celles de l'OIM, du bailleur de fond et du gouvernement du Sénégal.

- 1.4. Priorités de l'OIM Le projet pilote contribue directement au premier objectif du cadre de gouvernance des migrations² et s'aligne sur le programme régional du Fonds Fiduciaire de l'Union européenne (FFUE) pour l'Afrique et de l'OIM sur la Protection et la Réintégration des migrants de retour sur la route Méditerranée centrale. Les guinze bénéficiaires directs ont, par ailleurs, été identifiés parmi les migrants de retour éligibles à l'aide au retour et à la réintégration sous l'initiative conjointe OIM-FFUE et la commune hôtesse du projet pilote se situe dans l'une des régions prioritaires de son intervention (Kolda). Le projet s'inscrit aussi dans la réflexion globale de l'OIM sur l'inscription des projets de retour et de réintégration des migrants et de stabilisation communautaire dans des logiques de développement durable, de préservation et de réhabilitation de l'environnement. Il a, ainsi, servi au développement des orientations de l'OIM³ pour l'intégration des aspects liés à l'environnement et au changement climatique dans les programmes de réintégration⁴. Le projet pilote de « Médinat Touat » figure, ainsi, dans l'annexe 11 du manuel de l'OIM sur la réintégration en tant qu'étude de cas #3, décrivant son processus d'élaboration et de mise en œuvre, ainsi que des lecons apprises à généraliser. Enfin, les considérations environnementales ont également été, en partie grâce aux leçons apprises du projet, intégrées dans les Procédures Opérationnelles Standardisées (POS) développées dans le cadre du programme régional de l'OIM et du Fonds Fiduciaire de l'Union européenne pour l'Afrique sur la Protection et la Réintégration des migrants de retour sur la route Méditerranée centrale.
- 1.5. Priorités du gouvernement du Sénégal Le projet pilote est en ligne avec le code de l'environnement du Sénégal (2001) qui constitue le principal instrument de mise en œuvre de la politique environnementale au pays, ainsi qu'avec le Plan Sénégal Emergent (PSE), qui est le cadre de référence de la politique de développement du Sénégal et qui met la question de l'environnement au cœur des enjeux de développement notamment à travers son deuxième pilier intitulé "Capital humain, protection sociale et développement durable". La création d'emplois dans le secteur environnemental représente l'une des priorités de cette stratégie nationale de développement. En matière de migration, le projet s'intègre à la politique migratoire du pays et est en ligne avec son engagement pour la réduction des déplacements et migrations forcés des personnes à la suite de catastrophes et du changement climatique, dans le cadre du Comité de pilotage de la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes (PDD) dont le Sénégal est membre.
- 1.6. Priorités du bailleur de fond Le projet pilote est en phase avec la stratégie d'aide au développement du Gouvernement Français (2018-22), en particulier ses deux engagements structurants: (i) « 100 % Accord de Paris » selon lequel toutes les interventions soutenues doivent être compatibles avec un développement à la fois bas-carbone et résilient au changement climatique, et (ii) « 100 % lien social » impliquant que tous les projets soutenus

² « Améliorer le bien-être socioéconomique des migrants et de la société. »

³ Document d'orientations développé dans le cadre du projet ORION (« Rendre effective l'approche intégrée à la réintégration ») financé par le Département du développement international du Royaume-Uni (DFID)

⁴ Manuel sur la réintégration : Annexe 11 – Orientations pour l'intégration des aspects liés à l'environnement et au climat dans les programmes de réintégration : https://publications.iom.int/fr/books/manuel-sur-la-reintegration-orientations-our-lintegration-orientations-our-lintegration-des-aspects

devraient renforcer le lien social et le bien-être des populations, notamment par l'accès à l'éducation et à l'égalité femme-homme. Il s'inscrit également dans l'approche d'aide au développement du gouvernement de la France qui préconise d'anticiper les enjeux futurs, d'accroître la valeur ajoutée des opérations et de penser le développement de demain, et ce en favorisant le partage des savoirs entre les acteurs et en faisant évoluer les pratiques pour mieux anticiper les changements à venir.

Pertinence du modèle du projet

Conclusion 3. Le modèle logique du projet est cohérent et ses principaux objectifs clairement formulés et leurs mesures appropriées. Néanmoins, les impacts du projet communautaire pilote au Sénégal ne sont pas proprement pris en compte par le modèle logique du projet et sa chaine de résultats.

- 1.7. Les objectifs du projet et ses résultats attendus, tels que déclinés dans son cadre logique⁵, sont clairement formulés et associés à des indicateurs pertinents permettant leur suivi et évaluation. Etant donné la nature pilote du projet, sa relative courte durée de mise en œuvre et la persistance de ses principaux éléments contextuels, aucun changement majeur n'a été apporté à sa structure de résultats ou à leur logique d'enchaînement.
- 1.8. Le projet est assez cohérent, avec une logique de progression des activités mises en œuvre vers les résultats et, ensuite, les deux objectifs, spécifique et général. Le niveau des activités inclut les études des besoins, opportunités et capacités en matière d'adaptation au changement climatique (CC) et de réduction des risques de catastrophes (RRC) au Sénégal; l'inclusion des dimensions environnementales dans les Procédures Opérationnelles Standardisées et les documents d'orientation; la formation qualifiante à l'adresse des migrants de retour; les ateliers régionaux visant à former les experts et les différents acteurs sur l'intégration des dimensions CC et RRC dans les programmes ARVR; des activités de sensibilisation, conseil et orientation des migrants de retour et des communautés locales, etc. Toutes ces activités doivent logiquement mener à la mise en place du projet pilote de « Médinat Touat » et à la sensibilisation et au renforcement des capacités d'acteurs institutionnels à lier la programmation ARVR à l'adaptation au changement climatique et la RC, notamment en leur fournissant des outils et des orientations.
- 1.9. Cependant, le cadre logique du projet dans son ensemble ne prévoit pas une prise en compte des résultats et des impacts du projet pilote de « Médinat Touat » sur les migrants de retour et leur communauté, ni des indicateurs permettant de suivre la progression du projet pilote et d'en mesurer précisément les impacts. Ceci eut une incidence directe sur le système de suivi et d'évaluation mis en place et sur la disponibilité d'information détaillée de suivi des résultats du projet pilote. Cet élément sera discuté plus en détail dans la sous-section « Suivi et évaluation » de la section « Efficacité » du rapport.

Recommandation 1.

Capturer de façon spécifique, dans le cadre logique du projet, les objectifs liés aux initiatives locales d'adaptation au changement climatique et de RRC impliquant les migrants de retour, avec des indicateurs appropriés permettant de suivre et documenter leurs résultats et impacts.

1.10. Une théorie du changement peut bien être déduite, mais n'a jamais été explicitement formalisée dans les documents du projet, rendant difficile de la tester, que ce soit afin de la réviser lors de la mise en œuvre, ou pour la valider lors de cette évaluation finale. Il est important, pour les initiatives communautaires de réintégration des migrants en lien avec le CC

⁵ Voir Annexe 2 pour la matrice des résultats du projet.

et la RRC, d'avoir une théorie du changement explicite et clairement formulée afin de pouvoir tester ses hypothèses et sa logique d'enchaînement des résultats, dans l'optique de la réviser en cours de mise en œuvre pour s'ajuster aux changements contextuels et de la valider à la fin de l'initiative lors de son évaluation finale.

Recommandation 2.

Développer, pour toute initiative communautaire liée à la réintégration des migrants et aux questions environnementales, une théorie explicite du changement afin de pouvoir la tester, l'amender et, éventuellement, la valider.

COHERENCE

Cohérence interne

Conclusion 4. Le projet est en cohérence avec les politiques globales, régionales et locales de l'OIM en matière d'ARVR et de MECC. Cependant, l'approche genre n'a pas été systématiquement prise en compte lors de l'élaboration du projet dans son volet national.

- 2.1 La cohérence interne considère l'alignement avec les cadres et politiques globaux de l'OIM, ainsi que l'harmonie et l'intégration entre les différentes interventions mise en œuvre par les différentes unités de l'OIM au niveau global, régional et national.
- Tel que mentionné plus haut, l'intervention s'intègre parfaitement, du fait de sa conception et 2.2 son approche de mise en œuvre, à la fois aux stratégies et thématiques nationales, régionales et globales de l'OIM en matière d'ARVR des migrants de retour et celles relatives à la migration, environnement et changement climatique (MECC). En effet, l'initiative s'aligne, pour son volet national, au programme régional de l'OIM et du Fonds Fiduciaire de l'Union européenne pour l'Afrique sur la Protection et la Réintégration des migrants de retour sur la route Méditerranée centrale, et, pour son volet global et régional, au projet ORION (Rendre effective une approche intégrée de la réintégration) financé par le Département pour le développement international (DFID) du Royaume-Uni. Le projet pilote de « Médinat Touat » a, ainsi, non seulement bénéficié à des migrants de retour éligibles sous l'initiative conjointe FFUE-OIM, mais a aussi bénéficié de l'infrastructure technique et logistique de l'initiative conjointe lors de ses phases de développement, de mise en œuvre et de suivi. L'arrivée, en 2018, d'une spécialiste thématique régionale en MECC au bureau régional de l'OIM pour l'Afrique de l'Ouest et Centrale a permis, par ailleurs, d'assurer une coordination renforcée et continue entre les trois niveaux de l'initiative, assurant la liaison entre les efforts de l'équipe MECC au siège et ceux des équipes dans la région et sur le terrain, ainsi qu'une meilleure mobilisation de l'expertise de l'OIM dans les deux domaines de la réintégration et de l'action climatique.
- 2.3 Cependant, si le projet pilote a touché une population vulnérable constituée de migrants de retour et d'une communauté faisant face à des défis climatiques et environnementaux, l'équité entre les sexes n'a pas été systématiquement intégrée dans sa conception ou son approche de mise en œuvre. Ceci s'est traduit, en contradiction avec la politique de l'OIM en matière d'égalité entre les sexes, par l'exclusion d'une partie de la population cible dont les raisons et les conséquences seront discutées en détail dans la section « Genre » de ce rapport.

Recommandation 3.

Intégrer de manière systématique la dimension genre dans la conception de toute future initiative communautaire combinant la réintégration des migrants de retour et l'adaptation aux changements climatiques.

Cohérence Externe

Conclusion 5. Le projet est en cohérence avec les principaux agendas internationaux en matière de changement climatique et s'intègre parfaitement au système institutionnel ARVR au Sénégal.

- 2.4 La cohérence externe se réfère à l'alignement avec les engagements externes en matière de politiques, et à la cohérence avec les interventions d'autres acteurs dans le contexte spécifique.
- 2.5 Compte tenu de son approche transversale liant la gestion de la migration et la gestion durable environnementale, la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement

climatique, le projet peut constituer un exemple de bonnes pratiques répondant aux besoins identifiés dans le cadre des principaux agendas politiques internationaux, tels que l'Accord de Paris sur le climat, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 et le Programme de développement durable à l'horizon de 2030. Le projet a aussi contribué directement à la mise en œuvre de l'Agenda Nansen dans le cadre du programme de travail de la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes (PDD), et répond plus précisément au point 2.7 du Programme de travail (« Mise en œuvre des éléments du Cadre de Cancun pour l'Adaptation portant sur la migration »). Il a aussi contribué à la réponse aux engagements pris dans le cadre du Pacte mondial sur les migrations de 2018, et en particulier aux objectifs:

- (2) "Lutter contre les facteurs négatifs et les problèmes structurels qui poussent des personnes à quitter leur pays d'origine", incluant les désastres naturels, les effets du changement climatique et la dégradation environnementale;
- (5) "Faire en sorte que les filières de migration régulière soient accessibles et plus souples"; et
- (21) "Coopérer en vue de faciliter le retour et la réadmission des migrants en toute sécurité et dignité, ainsi que leur réintégration durable."
- 2.6 En ce qui concerne l'harmonisation avec les autres acteurs travaillant sur les mêmes thématiques, le projet, en s'intégrant au sous-système institutionnel constitué par l'OIM au niveau national et local sur les questions ARVR, a pu mobiliser les coopérations et partenariats crées avec des acteurs gouvernementaux⁶ et de la société civile.
- 2.7 Au niveau régional, le dialogue a été établi entre plusieurs acteurs clés intervenant dans la région dans les domaines de l'agriculture, de la réhabilitation des terres et de la lutte contre la désertification. Plus spécifiquement, le projet a été présenté et promu auprès de la FAO (Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), de la Convention des Nations unies pour la lutte contre la désertification, du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en sa qualité de représentant de la co-Présidence de l'Initiative 3S, ainsi que de l'Agence panafricaine de la Grande muraille verte. Dans une perspective d'encourager la mise en œuvre d'initiatives similaires dans la région, le projet a également été promu auprès du Groupe thématique international sur la Migration en Afrique de l'Ouest, composé essentiellement de bailleurs. Une partie de ces acteurs a été associée à l'atelier régional organisé dans le cadre du projet.

⁶ En l'occurrence, le Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur; le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable; le Ministère de l'agriculture; Ministère de l'Elevage; Enda Ecopole, IED Afrique; les Collectivités locales, acteurs locaux identifiés; l'Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ); l'Office National de la Formation Professionnelle (ONFP); Le Programme d'urgence de modernisation des axes et territoires frontaliers (PUMA); l'Agence Nationale de la grande muraille verte (ANGMV) ainsi que leurs antennes locales. Certaines de ces structures siègent, par exemple, à la commission régionale de la réintégration de Kolda initiée et coordonnée par l'OIM Kolda.

EFFICACITE

Conclusion 6. Le projet a globalement atteint ses objectifs assignés dans sa matrice des résultats et la quasi-totalité de ses activités prévues ont été mises en œuvre dans les délais impartis.

Atteinte des objectifs du projet

3.1. De manière générale, le projet (via ses trois volets) est de nature à contribuer à l'objectif programmatique général visant à « contribuer à l'adaptation au changement climatique afin de réduire les risques de déplacements et de migrations forcées liées aux catastrophes et au changement climatique en impliquant les migrants bénéficiant de l'aide au retour volontaire et à la réintégration. » Cet objectif devait, selon le modèle logique du projet, être atteint en faisant en sorte que les acteurs étatiques et les collectivités « disposent d'outils et d'exemples de pratiques permettant d'inclure une dimension environnementale dans les programmes d'ARVR » et ce, en produisant directement les trois résultats qui suivent, avec leur description en termes d'atteinte des résultats :

Volet Global. Les pratiques existantes en matière d'intégration de dimensions environnementales dans les programmes d'ARVR sont identifiées, et des lignes directrices générales produites.

Conclusion 7. Le projet a apporté une contribution importante au développement des directives de l'OIM pour l'intégration des aspects liés à l'environnement et au climat dans les programmes de réintégration mettant, ainsi, à la disposition des acteurs étatiques et non-étatiques des outils et bonnes pratiques permettant d'intégrer ces dimensions dans les programmes ARVR.

- 3.2. Un inventaire des programmes d'ARVR de l'OIM intégrant une dimension verte a été effectué, avec l'identification des bonnes pratiques existantes en matière de réintégration « verte », d'adaptation au changement climatique et de réduction de risques de catastrophes. Cette analyse a conduit au développement et à la publication, en 2020, de l'Annexe 11 du manuel de l'OIM sur la réintégration, portant sur les « Orientations pour l'intégration des aspects liés à l'environnement et au climat dans les programmes de réintégration ». Ce document exhaustif et détaillé propose des outils et des exemples de bonnes pratiques visant à guider l'intégration de la dimension climatique et environnementale dans les activités de réintégration, qu'elles soient individuelles, communautaires ou structurelles. Dans la section dédiée à la réintégration communautaire, le projet pilote de « Médinat Touat » a été, avec un autre projet de réintégration en Côte d'Ivoire, mis en exergue comme un cas innovant dont les bonnes pratiques sont à partager, avec une description de sa conception et sa mise en œuvre, et une discussion de ses effets les plus visibles.
- 3.3. Ces directives générales et globales de l'OIM sur l'intégration des questions et approches liées au climat et l'environnement dans la programmation visant la réintégration des migrants de retour, couplées à leur opérationnalisation au niveau national en les intégrant aux procédures standards de réintégration, sont de nature à outiller les différents acteurs nationaux et régionaux opérant sur les questions de migration en général, et les questions de réintégration des migrants en particulier, en vue d'une prise en compte plus systématique et plus efficace des dimensions environnementales et « vertes » dans leur programmation stratégique ou opérationnelle.

Volet Régional. Les acteurs institutionnels sont sensibilisés et leurs capacités à développer des programmes liant l'ARVR et l'adaptation au changement climatique et la RRC sont renforcées.

Conclusion 8. Le projet a apporté une contribution importante au développement des directives de l'OIM pour l'intégration des aspects liés à l'environnement et au climat dans les programmes de réintégration mettant, ainsi, à la disposition des acteurs étatiques et non-étatiques des outils et bonnes pratiques permettant d'intégrer ces dimensions dans les programmes ARVR.

3.4. En juillet 2019, le bureau régional de l'OIM au Sénégal a organisé à Rabat au Maroc un atelier réunissant 45 experts, responsables politiques et universitaires venus d'Afrique du Nord, d'Afrique subsaharienne et d'Europe pour débattre des possibilités d'intégrer les dimensions environnementales dans les activités de réintégration. Sow Ranch, partenaire de mise en œuvre du projet pilote « Médinat Touat », a pris part à cet atelier et a échangé avec d'autres partenaires de la région opérant à l'intersection entre les migrations et les changements climatiques sur leurs expériences et des opportunités de coopération et de partenariat.



Figure 1. Experts, décideurs politiques et universitaires participant à l'atelier de Rabat

- 3.5. Lors de l'atelier, les participants ont émis des recommandations dont une partie a été prise en compte pour les directives générales pour l'intégration des aspects liés à l'environnement et au climat dans les programmes de réintégration élaborées et publiées par l'OIM. Les participants ont également identifié des « projets verts » comme le recyclage, la collecte des déchets, l'agriculture écologique et la collecte d'eau de pluie, entre autres, en vue de s'adapter au changement climatique et de réduire la dégradation de l'environnement.
- 3.6. La gestion du projet n'a pas fourni à l'équipe de l'évaluation de documentation relative à l'évaluation de l'atelier par les participants, ni sur les suites données aux résultats et recommandations de l'atelier. Il n'est, donc, pas clair quelles perceptions les participants ont rapportées par rapport au déroulement et aux résultats de l'atelier, et à quels nouveaux partenariats ou initiatives celui-ci a pu donner lieu, au-delà de l'inclusion de ses recommandations dans le développement des directives susmentionnées.

Recommandation 4.

Procéder à une évaluation systématique de la perception des participants par rapport à l'organisation, au déroulement et aux résultats des ateliers de consultation, et suivre la mise en œuvre de leurs recommandations.

Volet National. Des initiatives locales d'adaptation au changement climatique et de RRC impliquant les migrants de retour sont mises en œuvre.

Conclusion 9. La mise en œuvre du projet pilote de « Médina Touat », y compris dans sa phase de conception et les activités d'orientation et de sensibilisation qui l'ont accompagné, a constitué une opportunité précieuse pour tester une approche innovante de réintégration communautaire liée à des enjeux environnementaux, permettant, ainsi, de tirer des bonnes pratiques et des leçons

apprises ayant contribué au développement des directives de l'OIM à l'adresse des différents acteurs nationaux, régionaux et globaux sur l'intégration des enjeux environnementaux dans la conception d'initiatives communautaires de réintégration des migrants de retour.

- 3.7. Dans le cadre du volet national du projet, l'OIM Sénégal a réalisé une étude sur les opportunités de création d'emplois favorisant l'adaptation des territoires au changement climatique pour les migrants de retour au Sénégal. Cette étude a été réalisée par des consultants nationaux et a permis de mieux cerner les enjeux relatifs au nexus migration et environnement, avec un focus spécifique sur les risques associés aux catastrophes dans la région de Kolda. Sur la base de cette étude, et en synergie avec l'initiative conjointe FFUE-OIM à Kolda, l'équipe du projet a procédé à la sélection du village « Médina Touat », dans le département de Vélingara, pour la mise en œuvre des activités pilotes du projet. La région de Kolda a été sélectionnée d'une part en raison de son importance en termes de retours assistés par l'OIM et, d'autre part, pour son potentiel en ressources naturelles dont la valorisation pose à la fois des enjeux en matière de subsistance et de risques liés aux catastrophes, pour les communautés.
- 3.8. Le choix du site du projet s'est avéré doublement judicieux : d'une part. Médina Touat dispose d'une forêt classée qui subit, à l'instar d'autres ressources forestières de la région de la Casamance, des pressions d'exploitation abusive qui fragilisent la résilience des communautés locales en les exposant toujours plus aux conséquences de l'érosion et de l'appauvrissement des sols, notamment aggravées par le changement climatique. La diminution de la productivité des terres augmente la pression sur les ressources forestières et déstabilise la biodiversité et la sécurité alimentaire des ménages. En outre, là où l'accès des familles aux ressources est limité, elles sont aussi plus exposées aux facteurs qui affectent la mobilité, tels que la pauvreté et l'insécurité alimentaire. D'autre part. Médina Touat a été le village de retour d'un certain nombre de migrants, principalement de retour de Libye, avant participé en 2018 aux séances d'orientation et d'accompagnement de l'OIM en vue de développer leurs projets de réintégration. Quinze d'entre eux ont, ainsi, proposé à l'OIM de s'organiser dans un projet collectif de nature à syndiquer l'aide reçue par l'OIM et faire profiter toute leur communauté de ses activités et ses résultats. Le rationnel sous-jacent étant, par ailleurs, qu'une exploitation communautaire de terrains érables rares, à cause des mesures de protection forestière, créerait moins de tensions communautaires et de perceptions d'exclusion.

Le processus de mise en œuvre du projet pilote de « Médina Touat » est décrit plus en détail dans la section qui suit.

Le projet pilote « Médina Touat »

Conclusion 10. Une étude rigoureuse et approfondie a précédé l'élaboration du projet pilote, permettant d'avoir une image fidèle et précise du contexte écologique et sociologique de la région de Kolda, de faire la cartographie des opportunités offertes en matière d'interventions liées aux défis environnementaux et de baser les prises de décisions sur des éléments factuels.

- 3.9. L'élaboration du projet pilote de « Médina Touat » a été précédée par une étude détaillée finalisée en 2019 dont l'objectif principal était de dresser le portrait de la région de Kolda en matière de défis climatiques et environnementaux, ainsi que de cartographier les opportunités que la région pouvait offrir en vue de la mise en œuvre d'une activité communautaire en lien avec le nexus réintégration des migrants-protection environnementale. L'étude a aussi retenu les facteurs à même de favoriser la réussite du projet pilote : la recherche sur le terrain, la formation des migrants de retour, la création de projets agricoles durables, la sensibilisation des communautés et l'évaluation d'impact pour tirer des bonnes pratiques et des recommandations.
- 3.10. Il a, ainsi, été décidé que le projet pilote devait intervenir sur trois axes principaux : la bioénergie, la biodiversité et la sécurité alimentaire. Ces domaines ont été identifiés comme des réponses intégrées et complémentaires aux enjeux de la déforestation dans la région de

- Kolda, également capables d'ouvrir des opportunités économiques intéressantes et durables pour les migrants de retour accompagnés par l'OIM.
- 3.11. Une fois la note conceptuelle du projet élaborée, l'OIM a identifié et évalué plusieurs partenaires potentiels dans la région de Kolda et a, finalement, signé des partenariats avec les ONGs Trees for the Future et la Ferme Sow Ranch au vu de leur expérience et de leurs expertises respectives dans les activités de sensibilisation environnementale au niveau communautaire et de formation et suivi technique en agroécologie.
 - Conclusion 11. L'implication des responsables communautaires très tôt, dès les étapes de consultation et d'élaboration du projet pilote, a permis une meilleure prise en compte du contexte de la communauté et de forger des rapports étroits entre la communauté, les partenaires de mise en œuvre et les autres parties-prenantes.
- 3.12. Quand, lors d'une session d'écoute et d'orientation organisée par l'OIM en 2018 dans le cadre de l'initiative conjointe OIM-FFUE à l'adresse de migrants de retour en vue de leur réintégration, quinze migrants du village de « Médina Touat » ont fait la proposition d'un projet agricole collectif, le sous-bureau de l'OIM de Kolda, en collaboration avec les partenaires sélectionnés, mais aussi avec des services techniques de l'Etat à Kolda (ministère de l'agriculture, service des forêts, collectivités locales, etc.), a procédé à une mission d'exploration du village du projet et a lancé les consultations avec la communauté et ses responsables. L'implication de la communauté, principalement les bénéficiaires directs et les chefs traditionnels, dans l'élaboration du projet, le choix du terrain, les négociations avec les autorités et la sensibilisation de la communauté peut être considérée comme l'une des forces de l'approche du projet ayant favorisé sa réussite. L'OIM a joué lors de cette étape de planification, un rôle de facilitation et de coordination entre les parties-prenantes. En particulier, l'implication des chefs traditionnels fut primordiale au vu de leur poids sociologique dans la communauté et de leur réputation auprès des autorités locales :
 - « Il y a eu des discussions animées entre les jeunes du village et les leaders religieux et communautaires pour s'entendre sur la parcelle à dédier au projet. Le bureau de Kolda a facilité la discussion et la prise de décision grâce à ses bons rapports avec les autorités locales et territoriales et les leaders; et sa bonne compréhension de la dynamique sociale et ethnique de la région. Médina Touat est aussi un site religieux, d'où l'importance des leaders religieux (surtout l'imam du village) ... » Gestionnaire de l'OIM.
 - « La communauté a été consultée lors de l'étape de l'élaboration du projet. Des focus-groups ont été organisés afin d'avoir la perception de la communauté sur l'état de développement et avoir leur suggestions et propositions. Ça a montré que la communauté avait conscience de la situation écologique et des défis qu'elle peut présenter en termes de gestion des ressources naturelles. Une grande volonté de la communauté par rapport à la gestion des ressources et un intérêt pour les propositions de projet. » Partenaire du projet pilote.
- 3.13. Etant donné que le projet communautaire visait en priorité la préservation des ressources forestières du village, il a été décidé de procéder à une activité d'arboriculture (citronniers, papayers, moringa, etc.) sur la parcelle de cinq hectares attribuée par la communauté (dont deux ont été clôturés et ont commencé à être exploités) en accord avec les autorités locales et en profitant de l'expertise technique du partenaire Trees for Future. Or, ces activités prenant du temps avant de générer des revenus, il a aussi été décidé de former les migrants sur des activités maraichères et de les soutenir matériellement et techniquement dans la mise en œuvre de ces activités. Les quinze migrants de retour sélectionnés ont été rejoints par quatre jeunes du village et travaillent, depuis près de deux années, de manière permanente dans l'exploitation de la parcelle.

3.14. Une formation d'une semaine a été dispensée par le partenaire au sein de la ferme intégrée de Sow Ranch où les migrants de retour et les autres bénéficiaires directs ont suivi tout le cycle de production, de la préparation des sols au repiquage et ont été formés sur diverses techniques et nouvelles technologies d'agriculture maraichère et arboricole. Toutes les étapes de l'arboriculture et du maraichage ont ainsi été passées en revue durant cette semaine de formation agrémentée, ainsi que, lors de la mise en œuvre du projet, dans d'autres formations dispensées sur le lieu du projet par Trees for Future, et lors de rencontres avec des agriculteurs de la région. La dimension formation du projet pilote est particulièrement appréciée par les bénéficiaires et les membres de la communauté pour son caractère structurant et le fait que, par transmission, d'autres membres de la communauté peuvent en bénéficier dans la pratique :

« La formation a été un facteur important de motivation des bénéficiaires dont certains n'ont pas de connaissance en maraichage. Les jeunes bénéficiaires non-migrants de retour démontrent également une bonne motivation pour le projet. Preuve de l'utilité de la formation, est la capacité désormais des bénéficiaires à exécuter des plans établis par le superviseur. » Leader Communautaire.

Figure 2. Projet pilote « Médina Touat »



3.15. Un atelier de plaidoyer et de sensibilisation a été organisé par le partenaire du projet, pendant lequel les services des eaux et forêts ont sensibilisé les bénéficiaires et les membres de la

communauté sur l'importance des ressources forestières pour la communauté et la région, les risques climatiques et environnementaux encourus par leur érosion et les mesures pour les préserver. D'autres sessions de sensibilisation ont aussi été tenues par le partenaire Tree for the future auprès des bénéficiaires directs et les responsables communautaires sur l'importance du reboisement de la parcelle et la contribution que le projet pilote apportera à la sauvegarde de l'équilibre écologique de la communauté. Les différentes sessions de sensibilisation n'ont pas été rigoureusement suivi et aucune donnée n'a été fournie sur leurs résultats ou leurs impacts.

Conclusion 12. L'expertise des partenaires et leur assistance technique et matérielle sont généralement appréciées par les bénéficiaires et la communauté. Néanmoins, le problème d'accès à l'irrigation pourrait menacer la durabilité du projet et causer le désistement de certains bénéficiaires.

- 3.16. Concernant les partenaires de mise en œuvre, et en particulier le partenaire technique Trees for Future, aussi bien les bénéficiaires, les responsables communautaires que les gestionnaires de l'OIM à Kolda ou Dakar ont exprimé leur satisfaction générale par rapport à leur prestation, la qualité de leur assistance technique et la plus-value de leurs formations:
 - « La formation a été un facteur important de motivation des bénéficiaires dont certains n'ont pas de connaissance en maraichage. Les jeunes bénéficiaires non-migrants de retour démontrent une bonne motivation pour le projet. Preuve de l'utilité de la formation, est la capacité désormais des bénéficiaires à exécution des plans établis par le superviseur. » Leader communautaire.
 - « Les partenaires sont sérieux, ont de l'expertise et il y a une vraie complémentarité entre eux et OIM. Il ne faut pas travailler qu'avec ces partenaires. Il y a aussi une synergie entre les partenaires. » **Gestionnaire** de l'OIM.
- 3.17. Une critique récurrente a, néanmoins, été adressée au travail technique du partenaire principal, qui a trait au mécanisme d'accès à l'eau installé par Trees for the Future qui ne fonctionne pas convenablement, causant des difficultés à exploiter la parcelle en dehors de la période des pluies :
 - « Nous sommes contents d'être aidés par OIM, mais nous devons signaler que pendant la mise en place du projet nous avions recommandé de mettre en place des puits avec des pompes mais le partenaire a installé un mini forage. Aujourd'hui le mini forage ne donne plus d'eau car la profondeur n'est pas suffisante et aussi le tuyau installé dans le mini forage est petit. » Bénéficiaires du projet.
 - « Le partenaire technique n'a pas fait une supervision adéquate des travaux de forage, et refusait d'écouter les commentaires et remarques de la communauté et des bénéficiaires. Il n'y avait pratiquement pas de suivi des travaux de forage de la part du partenaire. La communauté et ses leaders avaient proposé une solution technique alternative qui leur paraissait plus adéquate, mais n'a pas été écoutée. » Leader communautaire.
- 3.18. La raison en est que le forage a été réalisé pendant la période d'hivernage, avant de se rendre compte en période sèche que la nappe d'eau n'était pas assez proche du mini-forage. Une solution provisoire a été mise en place par l'OIM, consistant à raccorder la parcelle au forage principal du village. Cependant, cette solution est coûteuse (les frais étant, au moment de l'évaluation, pris en charge par le partenaire) et ne constitue pas une alternative viable pour la pérennité de l'exploitation agricole.

Recommandation 5.

Mettre en place un système d'irrigation efficace et permanent afin de ne pas menacer la pérennité de l'exploitation et d'éviter de causer la démotivation de certains bénéficiaires.

- 3.19. Une première récole a été réalisée et commercialisée au bout de la première année de la mise en œuvre du projet pilote. Elle était constituée, selon les données disponibles, d'aubergines amères et douces, de tomates, de gombo, de poivron et de piment et a généré un revenu total de 1.5 million FCFA. Les bénéficiaires envisagent, par ailleurs, d'ajouter d'autres activités à la parcelle telle une unité avicole ou de l'embouche. Cependant, une telle extension des activités du projet est conditionnée à un bon fonctionnement des activités d'arboriculture et de maraichage, lui-même conditionné à la résolution du problème d'irrigation et à la mise à niveau des trois autres hectares encore non exploités.
- 3.20. Enfin, et du point de vue de la formalisation du projet, ses bénéficiaires directs se sont constitués en un groupement d'intérêt économique (GIE) et l'OIM les accompagne pour qu'il soit reconnu par les autorités compétentes. La formalisation du projet a le potentiel de donner accès à de probables services financiers (emprunts, hypothèque, etc.) ou d'autres sources de financement de la part des acteurs gouvernementaux ou non-gouvernementaux concernés.

Suivi, Evaluation et Apprentissage

Conclusion 13. Bien que le projet, dans son ensemble, disposait d'une matrice des résultats permettant de mesurer l'atteinte de ses principaux objectifs, le projet pilote de « Médina Touat » ne disposait d'aucun cadre logique ou indicateurs permettant de suivre en temps réel sa mise en œuvre ou de mesurer ses résultats et impacts. Cela a notamment empêché l'implication de la communauté dans le suivi des résultats et impacts du projet pilote.

- 3.21. En tant que projet pilote, dont, logiquement, la composante suivi et apprentissage, devait constituer une dimension centrale, le suivi de l'initiative communautaire de « Médina Touat » aurait pu et dû bénéficier d'un intérêt plus marqué. En effet, tel que mentionné plus haut, les résultats et les impacts de l'initiative pilote n'ont pas été pris en compte dans le modèle logique du projet et, conséquemment, à la fin de sa phase pilote, peu d'information de suivi est disponible sur les résultats du projet pilote et ses impacts immédiats. Le partenaire de mise en œuvre Trees for Future a bien collecté quelques bribes de données de suivi, mais aucun système de suivi systématique, que ce soit par l'OIM ou ses partenaires de mise en œuvre, ne semble avoir été élaboré ou mis en place.
- 3.22. Dans le cadre de son système intégré de S&E des activités ARVR, l'OIM a récemment développé et testé des indicateurs harmonisés ainsi que des outils spécifiques permettant le suivi des activités de réintégration communautaires. Cela comprend des outils quantitatifs et qualitatifs destinés à sonder régulièrement les bénéficiaires directs, les membres et les responsables de la communauté sur les résultats des projets et leurs défis de mise en œuvre⁷. Ce système intégré de S&E des interventions communautaires de réintégration qui répond à un besoin crucial et très spécifique sera incessamment déployé par l'OIM à l'échelle globale et devrait être adopté pour toute future initiative communautaire de réintégration des migrants, qu'elle soit ou non liée à la problématique environnementale.

Recommandation 6.

Adonter de manière systémat

Adopter, de manière systématique, le système intégré de l'OIM pour le S&E des activités de réintégration communautaire pour toute future initiative similaire ainsi que celles qui sont en cours de mise en œuvre par l'OIM Sénégal.

3.23. Par ailleurs, étant donné la nature communautaire du projet et le fort engagement de la communauté en vue de son succès, le projet aurait gagné à développer et mettre en place un mécanisme de suivi communautaire. Ce type de mécanismes de suivi a l'avantage d'intégrer les

⁷ Il s'agit des toutes récentes Annexes 10, 11 et 12 du système institutionnel de suivi et évaluation des projets ARVR développés et préconisé par l'OIM pour toutes ses activités ARVR.

valeurs de la communauté, de renforcer la redevabilité, de garantir une meilleure équité et d'améliorer la qualité du service reçu. Certaines difficultés rencontrées par le projet (e.g. l'accès à l'eau discuté plus haut) auraient pu être prises en compte plus tôt et plus efficacement si la communauté disposait d'un mécanisme précis et systématique de collecte de données, de rétroaction et de redevabilité aux bénéficiaires.

Recommandation 7.

Prévoir, en appui du système de S&E des projets de réintégration communautaire de l'OIM, un mécanisme de suivi communautaire et fournir aux communautés les outils et la formation pour l'opérer.

EFFICIENCE

Conclusion 14. Globalement, le projet a été bien géré et ses objectifs ont été atteints sans révision à son budget. Le projet pilote de « Médina Touat » a accusé du retard à son démarrage et une plus longue période de mise en œuvre aurait pu maximiser ses impacts.

4.1. De manière générale, le projet a été bien géré, atteignant dans une grande mesure ses objectifs et cibles en utilisant les intrants et moyens initialement prévus. Si son volet national a fait face à des délais causés par le retard du démarrage de l'initiative conjointe OIM-FFUE au Sénégal, ce retard a été en grande partie résorbé grâce à une bonne intégration des deux initiatives et en étendant de six mois la durée de mise en œuvre du projet. Il n'en reste pas moins évident que le projet pilote aurait pu bénéficier d'une période de mise en œuvre plus longue afin de maximiser ses résultats et impacts :

« Le temps qui restait pour la mise en œuvre était très réduit, on n'avait pas le temps vraiment de jouer sur la carte de l'implication parce qu'avec ces projets là c'est un long processus, c'est très complexe... Donc je pense que ça a été également une petite faiblesse. » Gestionnaire de l'OIM.

Conclusion 15. L'intégration et le partage des ressources entre le projet pilote et l'initiative conjointe IOM-FFUE a été une bonne pratique qui a permis de renforcer l'efficience du projet.

4.2. Tel que mentionné plus haut, une des forces du projet a été sa parfaite intégration avec l'initiative conjointe OIM-FFUE d'aide au retour et à la réintégration des migrants. En effet, le projet pilote a pu bénéficier de l'infrastructure technique et logistique d'aide à la réintégration créée sous l'initiative conjointe telles que les sessions d'écoute et d'orientation des migrants, les facilitateurs communautaires de la réintégration et les partenariats établis par l'initiative-conjointe avec les acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux opérant dans le sous-système de réintégration des migrants de retour dans la région de Kolda. Aussi bien les ressources humaines, financières que matérielles ont été syndiquées, faisant du projet pilote de « Médina Touat » une initiative pertinente aussi bien pour l'initiative conjointe que pour le projet.

Conclusion 16. Le calendrier du projet pilote, du fait du retard enregistré à son démarrage, n'a pas été en phase avec le calendrier agricole.

4.3. Le calendrier du projet pilote de « Médina Touat » aurait, cependant, pu être mieux choisi. En effet, du fait des retards précédemment relevés, celui-ci n'a pas été en phase avec le calendrier agricole et la mise en œuvre du projet pilote n'a pas coïncidé avec la saison des pluies pour espérer des impacts immédiats et tangibles.

Recommandation 8.

Pour tout projet communautaire agricole dans la sous-région, veiller à ce que le calendrier du projet soit en phase avec le calendrier agricole afin d'espérer des impacts plus immédiats en termes de production agricole.

- 4.4. Le problème relatif au système d'irrigation précédemment relevé a aussi eu une incidence importante sur l'efficience du projet en termes de maximisation de ses impacts immédiats et à moyen-terme. Sans solution viable à ce problème, le projet ne pourrait être opérationnel qu'en période des pluies, avec une incidence sur la nature des activités agricoles à exercer sur la parcelle et un risque d'abandon du projet par une bonne partie des migrants de retour et des autres jeunes de la communauté :
 - « Le projet pouvait avoir des effets directs depuis un moment mais nous avons un sérieux problème d'eau. Le mini-forage construit pour nous ne

fonctionne plus car le tuyau installé est trop petit. Nous n'avons, donc, plus accès à l'eau. » **Bénéficiaires du projet.**

4.5. Le projet pilote de « Médina Touat » est, à plusieurs égards, une expérience nouvelle pour l'OIM Sénégal (et même à travers la région), alliant à la fois l'approche communautaire de la réintégration des migrants de retour à la prise en compte de défis environnementaux et climatiques. Il est, par conséquent, prévisible que son efficience économique soit moindre comparée aux projets similaires qui l'ont suivi et qui ont capitalisé sur ses enseignements et erreurs afin de parfaire leur mise en œuvre. Ainsi, selon des gestionnaires de l'OIM, le projet communautaire « Walicounda », mis en œuvre en 2020 par l'OIM Kolda dans le cadre de l'initiative conjointe OIM-FFUE, a pu atteindre un nombre de bénéficiaires plus important (y compris un grand nombre de femmes de la communauté) pour un budget total moindre. Tout aussi important, en établissant un partenariat technique avec la GIZ (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit) pour l'installation du système d'irrigation, le projet de « Walicounda » a pu éviter le problème d'eau qui grève l'efficience du projet pilote par rapport à l'atteinte de ses impacts durables.

Conclusion 17. La centralisation de la gestion du projet pilote « Médina Touat » à Dakar a pu partiellement grever son efficience du fait de la lenteur de la prise de décision et le peu de suivi par le bureau régional de l'OIM à Kolda.

- 4.6. Enfin, au titre de l'efficience opérationnelle, certains membres du personnel de l'OIM ont émis des doutes sur la pertinence de gérer le projet pilote de « Médina Touat » directement par le bureau de Dakar et non pas par le sous-bureau de l'OIM à Kolda. Cela, d'après les répondants, s'est traduit par des retards dans la prise de décision opérationnelle, par une faiblesse du suivi auquel le bureau de Kolda n'a pas été étroitement associé et par un sentiment de marginalisation de la part du personnel de Kolda. Encore une fois, cette lacune a été comblée lors de la mise en œuvre des projets communautaires qui ont suivi (et en particulier celui de « Walicounda » à Shédiou) et qui ont été directement mis en œuvre et suivi par le bureau de l'OIM à Kolda qui dispose de facilitateurs de réintégration communautaire avec des compétences en gestion de projets agricoles.
 - « On ne peut pas avoir des sous-bureaux dans les régions et puis vouloir mettre en œuvre à partir de Dakar. Ça a été quand même une grande faiblesse de la mise en œuvre de ce projet. Parce que à un moment donné on s'est dit « bon ok ! le projet a été confié à un partenaire de mise en œuvre, la coordination se fait pour la plupart du temps à partir de Dakar, bon nous on se concentre sur nos autres activités de réintégration. » Gestionnaire OIM.

IMPACT

5.1. Il est, seulement quelques mois après la fin de la mise en œuvre du projet, trop tôt pour en mesurer des impacts à moyen ou long-terme. Par ailleurs, la mission d'évaluation auprès des bénéficiaires n'a pas, pour les raisons mentionnées dans la section « Limitations », pu collecter des données plus détaillées et plus systématiques sur les impacts du projet pilote. Cette section tentera, néanmoins, d'esquisser les impacts immédiats du projet tels que perçus et rapportés par les différents répondants.

Recommandation 9.

Procéder à une évaluation d'impact rigoureuse du projet pilote « Médina Touat », que ce soit individuellement ou dans le cadre d'une évaluation groupée des projets communautaires de réintégration des migrants mis en œuvre par l'OIM Sénégal.

Impacts sur les bénéficiaires directs

Conclusion 18. Seul un bénéficiaire sur les quinze migrants de retour a abandonné le projet pilote de « Médina Touat », principalement à cause des difficultés crées par le problème d'accès à l'eau. Cet effet positif sur les mouvements migratoire de départ dans le village peut, en partie, être attribué au projet pilote en permettant une réintégration économique et sociale des migrants de retour et en profitant à des jeunes de la communauté.

- 5.2. Si l'on garde à l'esprit que le projet pilote de « Médina Touat » est avant tout un projet de réintégration dont un des objectifs primordiaux est de permettre aux jeunes migrants de retour de demeurer dans leur communauté de retour tout en y étant socialement et économiquement intégrés, le projet pilote a, dans une grande mesure, atteint cet impact direct. D'une part, et selon les informations recueillies auprès des différents répondants, seulement un migrant de retour sur quinze bénéficiaires directs a abandonné le projet et a quitté le village sans que l'on sache sa destination. Les responsables de la communauté affirment, en outre, qu'entre le début du projet pilote et l'évaluation, peu de départs de jeunes tentant une expérience de migration irrégulière sont à enregistrer, sans que l'on puisse, pour autant, attribuer ce fait à la seule influence du projet pilote. En tout état de cause, il existe une perception largement partagée que le projet pilote a, même partiellement, fait baisser chez les migrants de retour et les autres jeunes bénéficiaires directs de la communauté le désir de s'aventurer dans une périlleuse tentative de migration irrégulière grâce à son apport économique et social.
 - « Un seul jeune est reparti durant les six derniers mois. Pas trop de mouvements de retour non plus ; seulement les retours réguliers au village lors des fêtes. » **Leader communautaire.**

Conclusion 19. Le projet pilote a eu des bénéfices économiques directs et indirects pour les migrants de retour, ainsi qu'un impact direct sur leur crédibilité et leur acceptation par leur communauté.

- 5.3. Pour ce qui est des impacts économiques directs du projet pilote sur les bénéficiaires, peu d'informations détaillées sont disponible du fait de la faiblesse du suivi des bénéficiaires directs. Une fiche de suivi fournie par le partenaire Trees for the Future indique, néanmoins, que la première récolte des produits maraichers et leur commercialisation a pu procurer aux bénéficiaires un revenu total de 1.5 M XOF (2,300 euros). Des revenus qui semblent satisfaire une majorité de bénéficiaires ainsi que les membres interrogés de leur communauté:
 - « Actuellement nous arrivons à vendre nos cultures et économiquement notre niveau a un peu évolué. Nous rentrons chaque jour chez nous avec de l'argent et nous arrivons à prendre soin de nos familles. La communauté a vu que notre projet a de l'avenir et certains jeunes du village sont envoyés par leur famille pour venir travailler avec nous. Les effets directs ont été

constatés pendant la saison des pluies mais pas pendant la saison sèche car nous avions un problème d'eau. » **Bénéficiaires du projet.**

- 5.4. La production maraichère a aussi permis aux bénéficiaires, leurs familles et la communauté de faire des économies en s'approvisionnant sur place en légumes alors qu'ils étaient obligés de se déplacer vers des marchés plus lointains occasionnant des dépenses supplémentaires.
- 5.5. Autre bénéfice direct et immédiat du projet sur les bénéficiaires, la bonne acceptation des migrants de retour par leur communauté a facilité leur réintégration sociale et renforcé, par conséquent, la durabilité de leur réintégration. Cela s'est traduit par le fort engagement des responsables de la communauté dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet, l'appui de la communauté dans son ensemble en allouant la parcelle du projet et en participant aux activités de sensibilisation, ainsi que la participation d'autres jeunes du village au projet.
 - « D'autres jeunes viennent se joindre à nous ? lorsque nous vendons on se partage l'argent et chacun essaye de prendre soin de sa famille avec ses revenus. Aussi nous sommes maintenant bien considérés et valorisés par nos communautés et nos familles car ces derniers savent que notre projet est en train de bien évoluer et on s'en sort bien. » **Bénéficiaires du projet.**
- 5.6. Enfin, les diverses formations reçues par les bénéficiaires directs ont le potentiel de leur permettre de développer une certaine maîtrise de nouvelles technologies d'exploitation agricole à même de leur être utile dans le futur, ainsi qu'à leur communauté.

Impacts sur la communauté

Conclusion 20. Le projet pilote a eu des impacts économiques et sociaux sur la communauté en rehaussant les revenus de ses membres, en fournissant des produits agricoles à bas prix et en renforçant la cohésion sociale en son sein.

- 5.7. En plus des effets économiques mentionnés plus haut sur la communauté, le projet a contribué à la cohésion sociale en son sein. D'abord, en évitant que l'arrivée d'un nombre relativement important de migrants de retour sans accès à une activité économique stable ne vienne perturber l'équilibre social de la communauté. Ensuite, en rehaussant la réputation et la légitimité des bénéficiaires directs, permettant une meilleure perception de la communauté à leur égard et une réintégration sociale plus harmonieuse. Enfin, en rassemblant la communauté dans son entièreté autour d'un projet commun, bénéficiant à tou(te)s et exigeant l'implication d'une bonne partie de la communauté.
 - Conclusion 21. L'expérience de « Médina Touat » a incité l'OIM Sénégal à investir dans l'approche communautaire de la réintégration comme alternative à la réintégration individuelle au vu de son importance pour la réintégration sociale et ses impacts répartis au sein de la communauté.
- 5.8. Par ailleurs, le projet pilote de « Médina Touat » a eu un impact au-delà de sa communauté cible en développant les capacités et l'expertise de l'OIM Sénégal en matière de programmation et de mise en œuvre d'une approche communautaire de la réintégration. Cette première expérience a, ainsi, poussé le bureau de l'OIM à Kolda à élaborer et mettre en œuvre d'autres projets communautaires ou collectifs agricoles à composante environnementale dont le projet Walicounda précédemment mentionné et un autre projet à Shédiou avec un groupement de femmes. L'importance de ce genre d'initiatives communautaires et leurs effets structurants quant à la réintégration des jeunes migrants de retour et la sensibilisation des jeunes à risque a été très bien illustrée par un responsable communautaire :
 - « Les villages de la zone doivent bénéficier de projets avec plus d'ampleur, car l'immigration constitue une source importante de sa vie économique et sociale. Beaucoup d'infrastructures sociales et autres sont construites au village par des migrants ayant réussi en Europe et ailleurs, ce qui constitue

un élément de prestige attractif pour les jeunes du village. Sans oublier que les transferts des migrants constituent une part importante des revenus du village. » Leader communautaire.

Impacts environnementaux

Conclusion 22. Peu de données sont disponibles sur les impacts environnementaux du projet, notamment sur les changements de perception et de comportements des communautés par rapport aux questions environnementales concernées. Néanmoins, une majorité de répondants est d'avis que les activités de sensibilisation dans le cadre du projet pilote « Médina Touat » ont eu un impact positif sur la connaissance et la perception de la communauté.

- 5.9. Etant donné que le reboisement de la parcelle du projet vient à peine de débuter, qu'il prendra sûrement du temps à se matérialiser et que seulement deux hectares parmi les cinq mis à disposition par la communauté sont exploités, il est encore prématuré de constater des impacts environnementaux significatifs du projet pilote de « Médina Touat ». Certains répondants pensent même que la dimension reboisement et régénération de la forêt du projet pilote de « Médina Touat » a été moins mise en évidence en comparaison avec la culture maraichère qui a l'avantage d'avoir des effets directs et immédiats sur les bénéficiaires et leur communauté :
 - « Un point à améliorer dans la gestion du projet « Médina Touat », c'est qu'il faudrait davantage mettre le focus sur ces activités connexes de reboisement des forêts. » **Gestionnaire de l'OIM**.
- 5.10. L'impact des sensibilisations menées par le partenaire de mise en œuvre, les services des eaux et forêts et d'autres services de l'Etat sur les défis liés au changement climatique et l'importance de préserver les ressources forestières est difficile à mesurer en l'absence de données probantes et systématiques. Par exemple, aucune donnée n'est disponible sur une potentielle baisse de l'exploitation abusive de la forêt à proximité de la communauté ou d'un quelconque changement des perceptions ou des comportements de la communauté et de celles avoisinantes par rapport à la problématique. Néanmoins, la majorité des bénéficiaires et des responsables communautaires pense, qu'en soi, le projet pilote constitue un excellent outil de sensibilisation par sa capacité à créer des emplois verts durables, sans oublier que les activités spécifiques de sensibilisation touchent une grande partie des membres de la communauté et améliorent leur connaissance des problématiques climatiques et environnementale et leurs impacts tangibles sur leurs vies.

Recommandation 10.

Mieux suivre et mesurer les impacts des activités de sensibilisation dans le cadre des initiatives communautaires, que ce soit sur les perceptions ou les comportements des communautés par rapport aux problématiques environnementales ou celles liées à la migration irrégulière.

DURABILITE

6.1. Comme pour les impacts du projet, il est prématuré, à ce stade, de juger de la pérennité de ses effets qui n'ont pas encore été constatés ou soigneusement mesurés. Néanmoins, cette section tentera une analyse prospective de la pérennité des résultats du projet et de ses impacts en identifiant et en discutant des facteurs dans son environnement opérationnel et institutionnel qui peuvent soit favoriser ou handicaper ladite durabilité.

Conclusion 23. Le projet pilote de « Médina Touat » ne dispose pas d'un plan ou stratégie de sortie préconisant ce qui devrait être fait par l'OIM et ses différents partenaires quand le projet arrivera à sa fin de manière à s'assurer que les impacts du projet ne s'estompent pas dans le temps.

6.2. Plusieurs éléments plaident en faveur d'une certaine durabilité des résultats et impacts du projet sur le moyen et le long-terme, en particulier pour ses composantes globale et régionale. Cependant, un élément crucial pour la durabilité de tout projet de développement - de surcroit un projet à forte composante communautaire - a été absent aussi bien lors de l'élaboration du projet qu'aux dernières étapes de sa mise en œuvre. Il s'agit d'une stratégie de sortie qui, tout en anticipant de potentiels changements du contexte de l'intervention, préconise des mesures tendant à s'assurer que ses effets positifs continueront à perdurer après la fin de son financement et le retrait, même partiel, de ses principaux bailleurs de fonds et intervenants. Ceci est d'autant plus important pour les initiatives communautaires au sujet desquelles des études et méta-analyses montrent que leurs bénéfices ont tendance à s'estomper, puis disparaitre, un temps après l'arrêt du soutien direct financier et/ou technique⁸.

Recommandation 11.

S'assurer, à l'avenir, que toute initiative communautaire élaborée par l'OIM Sénégal dispose, dans sa note conceptuelle, d'une stratégie de sortie détaillant quelles mesures doivent être prises pour s'assurer de la durabilité de ses effets positifs. La stratégie de sortie devrait être mise à jour régulièrement en adéquation avec les évolutions du contexte d'intervention.

Durabilité institutionnelle

6.3. Concernant la composante globale du projet, le développement, la publication et la diffusion, par l'OIM, des lignes directrices pour la prise en compte des questions climatiques et environnementales dans la programmation liée à la réintégration des migrants de retour est de nature à rendre leur usage par les acteurs institutionnels -étatiques ou non- impliqués dans les questions de migration, plus fréquente, contribuant à la durabilité des résultats du projet. Cet important document, ainsi que les autres outils développés par l'OIM pour sa généralisation, devraient faire l'objet d'une plus large diffusion auprès des acteurs concernés au Sénégal et dans la sous-région sous forme de Webinars, ateliers ou tout autre instrument assurant sa diffusion et son appropriation par ces acteurs.

Recommandation 12.

Assurer une plus large diffusion des directives de l'OIM sur la prise en compte des questions environnementales dans les programmes de réintégration des migrants sous un format adapté aux acteurs concernés.

6.4. Au niveau régional, la formation d'un certain nombre d'acteurs de la sous-région sur les enjeux climatiques et environnementaux et leur lien avec la réintégration des migrants de retour a

⁸ Voir par exemple Mansuri, G. and V. Rao (2013), Localizing Development, The World Bank, http://dx.doi.org/10.1596/978-0-8213-8256-1, ou White, H., R. Menon and H. Waddington (2018), "Community-driven development: does it build social cohesion or infrastructure? A mixed-method evidence synthesis", No. 30, 3ie, https://www.3ieimpact.org/evidence-hub/publications/working-papers/community-drivendevelopment-does-it-build-social-cohesion

aussi un effet structurant pouvant favoriser la durabilité des résultats du projet. Ces formations et ateliers devraient être élargis à d'autres acteurs et régulièrement mises à jour afin de s'assurer de leur engagement continu.

Conclusion 24. Le lancement, par l'OIM Sénégal, de nouvelles initiatives de réintégration communautaire liée à des enjeux environnementaux est de nature à encore renforcer les capacités de l'organisation et ses partenaires en la matière, assurant un caractère durable aux effets positifs du projet.

6.5. Enfin, au niveau national, le projet pilote de « Médina Touat » a constitué, pour l'OIM Sénégal, une expérience révélatrice quant à l'importance de la réintégration communautaire, son caractère innovant et ses impacts structurants et touchant, au-delà des migrants de retour, une grande partie de la communauté. Cette prise de conscience s'est immédiatement traduite par l'élaboration et la mise en œuvre d'autre projets communautaires dans la région de Kolda et d'autres projets sont en préparation dans d'autres régions du Sénégal. L'OIM Sénégal est ainsi en train de développer une expertise en matière de réintégration communautaire liée aux enjeux climatiques qui profitera aussi à ses partenaires étatiques et de la société civile. De plus, étant donné que les projets de réintégration individuelle ou collective des migrants sous l'initiative conjointe OIM-FFUE sont, à près de 80%, des projets agricoles, l'OIM Sénégal a ajouté la dimension environnementale à ses POS de réintégration et le recrutement des facilitateurs de la réintégration prend désormais en compte leur expérience en matière de développement et de gestion de projets de cette nature.

Durabilité économique

Conclusion 25. La durabilité économique du projet pilote « Médina Touat » est sérieusement menacée par le présent problème du système d'irrigation. La maîtrise de la chaine de valeur agricole peut, également, constituer un risque à sa durabilité en cas d'expansion du projet.

- 6.6. Tel que détaillé plus haut, la durabilité économique du projet pilote « Médina Touat » est sérieusement menacée par le problème d'irrigation auquel font face les bénéficiaires et la communauté. Sans une solution urgente et durable, il est à craindre que le projet cesse de fonctionner à cause de la démotivation et le départ d'une bonne partie de ses bénéficiaires directs qui ne peuvent pas y travailler pendant la saison sèche. Ce risque a été exacerbé par la présente crise sanitaire mondiale due à la COVID-19 et ses répercussions économiques sur les populations les plus vulnérables dont font partie les bénéficiaires et leur communauté. L'aide complémentaire COVID-19 (100,000 XOF par migrant de retour) a été bienvenue et appréciée par les bénéficiaires et les responsables communautaires. Elle a, cependant, était en grande partie réinvestie dans le projet communautaire sans que le problème d'irrigation ne soit résolu.
- 6.7. La maîtrise de la chaîne de valeur agricole par les bénéficiaires représente une autre source de risque pour la durabilité économique du projet. Si, avec une production encore limitée, les bénéficiaires arrivent à écouler leur marchandise dans les marchés avoisinants, une croissance significative et espérée de la production pourrait leur poser des problèmes logistiques et opérationnels auxquels ils ne sont ni formés ni outillés. Il est souhaitable, pour la pérennité de ce genre de projets, que ses bénéficiaires soient formés sur la chaine de valeur et que celle-ci fasse partie intégrante du modèle du projet.
 - « La commercialisation des produits peut poser problème. Penser à toute la chaîne de valeur. Cela fera l'objet de la seconde phase du projet. Associer une centaine de personnes autour de la même dynamique en y ajoutant une dimension valorisation, transformation et commercialisation. » **Gestionnaire de l'OIM**

Recommandation 13.

Inclure la chaine de valeur agricole dans toute initiative de réintégration communautaire et former les bénéficiaires sur sa maitrise.

6.8. La formation reçue par les bénéficiaires, ainsi que les techniques et technologies qu'ils ont appliquées sont, de l'avis de la majorité des répondants, porteurs d'importants bénéfices qui peuvent s'étendre à toute la communauté et se traduire par un capital humain plus renforcé. Néanmoins, pour avoir des impacts plus durables, les connaissances des bénéficiaires doivent être régulièrement mises à jour et approfondies afin de leur permettre d'accroître leur production et renforcer l'efficience du projet. En l'occurrence, les bénéficiaires ont grand besoin d'une formation pratique en gestion de projet, notamment financière, et les principes de base permettant l'efficacité d'une action collective.

Recommandation 14.

Mettre les bénéficiaires du projet « Médina Touat » en relation avec des structures assurant une formation continue sur les nouvelles techniques agricoles et la gestion de projets collectifs et communautaires.

Durabilité sociale

Conclusion 26. La durabilité des impacts sociaux du projet dépend étroitement de sa viabilité économique et financière et de la durabilité des impacts économiques qu'il a pu avoir pour les bénéficiaires et la communauté.

6.9. La durabilité des impacts sociaux du projet pilote « Médina Touat » est intimement liée à sa durabilité économique, en particulier en cette période de pandémie mondiale qui a des conséquences économiques et sociales dévastatrices sur les populations et les communautés les plus vulnérables. Le projet communautaire « Médina Touat » constitue un projet « vitrine » pour la communauté et ses communautés voisines, projetant une image de cohésion et de solidarité et offrant l'espoir d'une solution collective à l'exode des jeunes. Si le projet venait à échouer économiquement, il est à craindre que non seulement les migrants de retour, mais aussi d'autres jeunes membres de la communauté seront tentés par d'autres alternatives de survie, y compris la migration clandestine, avec toutes les tensions sociales que cela peut créer. De plus, son échec enverra un message négatif aux communautés avoisinantes qui suivent son déroulement et aspirent à son extension. Ça signifierait, pour elles, que l'approche communautaire est inopérante et demande des ressources auxquelles elles n'ont pas accès. Il sera, dès lors, difficile de mobiliser ces communautés autour d'une approche en laquelle elles ne croient plus.

GENRE

Conclusion 27. La dimension genre n'a pas été intégrée à la conception du projet et a, par conséquent, été peu présente dans sa mise en œuvre et son suivi.

- 7.1. Tel qu'explicité plus haut dans la section « Cohérence », la dimension égalité des sexes n'a pas été intégrée lors de l'élaboration du concept du projet pilote et cette dimension n'a, par conséquent, que peu été considérée lors de sa mise en œuvre et son suivi. La raison avancée pour expliquer le peu d'implication des femmes dans le projet pilote de « Médina Touat » est le caractère religieux de la communauté qui ne permet pas une grande mixité entre les deux sexes. Il est donc probable que si la dimension égalité des genres avait été intégrée dans le document du projet, la communauté n'aurait pas été sélectionnée pour le projet communautaire ou qu'une composante impliquant des activités spécifiques ciblant les femmes de la communauté y aurait été ajoutée.
- 7.2. Quelques activités impliquant des femmes de la communauté ont, cependant, été mises en œuvre telle que des sessions de sensibilisation sur l'exploitation des ressources forestières réservées exclusivement aux femmes ou la distribution par le partenaire de semences à des femmes du village pour le jardinage. Elles demeurent, néanmoins, limitées et ne permettent pas de savoir si le projet pilote a eu des impacts spécifiques sur les femmes de la communauté, surtout en l'absence de données de suivi consistantes et ventilées par sexe.
 - « Les femmes n'ont pas accès à la parcelle parce que c'est une cité religieuse, Médina Gounass, donc les hommes et les femmes ne peuvent pas avoir d'activités en commun. Mais ce que Trees for the future a fait pour corriger cela, c'est de donner des semences à certaines femmes pour faire du jardinage d'arrière-cours. Cela a permis à ces femmes de pratiquer et de bénéficier des retombées de la parcelle. » Gestionnaire de l'OIM.
- 7.3. Ce manque d'intégration de la dimension genre a néanmoins eu comme retombée positive d'amener l'OIM Sénégal à intégrer l'élément égalité des sexes dans sa programmation de réintégration communautaire qui a succédé au projet pilote. Ainsi, le projet collectif « Walicounda » connait une participation active et importante des femmes de la communauté qui prennent part aux travaux sur la parcelle du projet et sont associées à sa gestion. Le projet communautaire développé avec le groupement de femmes de Shédiou constitue aussi une expérience de réintégration nouvelle qu'il serait intéressant de documenter et bien suivre afin d'en dégager les facteurs qui permettent de rassembler des femmes dans des projets collectifs ou communautaires visant à réintégrer des migrants de retour.

Recommandation 15.

Suivre et bien documenter les initiatives collectives et communautaires de réintégration avec une forte composante d'égalité des sexes afin d'en déduire les meilleures pratiques pour impliquer les femmes dans ce genre de projets.

LEÇONS APPRISES

Le projet peut, globalement, être évalué comme ayant réussi à atteindre ses principaux objectifs et les leçons apprises qui suivent peuvent être considérées pourpsa probable deuxième phase ou lors de l'élaboration de projets similaires :

- Alignement avec les initiatives ARVR: Que ce soit celles mises en œuvre par l'OIM ou par d'autres acteurs (notamment FFUE) du secteur de la réintégration des migrants de retour. Cette intégration permet de partager les ressources et les outils, de mieux cibler les bénéficiaires et les communautés et de prendre en compte l'environnement en évolution constante. Elle ne peut qu'engendrer une meilleure efficience et une amélioration de la durabilité des impacts.
- Etudes préalables: Et détaillée du contexte de la région, ses défis économiques, sociaux, environnementaux, etc. Et ce avant la conception du projet et la sélection de ses communautés bénéficiaires. Cela permet plus de réalisme par rapport à ses objectifs, plus de flexibilité par rapport à son approche de gestion et de baser les décisions sur des éléments factuels.
- Implication de la communauté: Aux premières étapes de l'élaboration du projet, ainsi que pendant sa mise en œuvre et son suivi. L'appropriation par la communauté permet une meilleure motivation des bénéficiaires et une plus grande pérennité des résultats et des impacts du projet.
- Meilleur suivi: de la mise en œuvre des initiatives communautaires, avec une collecte de données régulière et systématique permettant une meilleure analyse des résultats, impacts et défis.
- Intégration de la dimension genre : dans toute initiative communautaire afin d'en garantir l'équité, d'éviter de marginaliser un groupe social et de permettre à ses impacts d'être partagés par le plus grand nombre de la communauté.

ANNEXES

Annexe 1. Matrice de l'évaluation

Critère	Question d'évaluation	Source des données
	Le projet répond-il à un besoin	Revue documentaire
	réel des communautés et des migrants de retour ?	Entretiens personnel OIM
		Entretiens partenaires
Pertinence	Dans quelle mesure le modèle et l'approche du projet sont-ils	Revue documentaire
	pertinents pour une réintégration	Entretiens personnel OIM
	durable des migrants de retour ?	Entretiens partenaires
	Dans quelle mesure le modèle et	Revue documentaire
	l'approche du projet ont-ils un impact positif et durable au	Entretiens personnel OIM
	niveau de la communauté de retour ?	Entretiens partenaires
	Le projet pilote, sa mise en œuvre	Revue documentaire
	et ses résultats, sont-ils en cohérence avec les priorités de	Entretiens personnel OIM
	l'OIM et du gouvernement du	Entretiens partenaires
	Sénégal en matière de politiques migratoires et environnementales	
Cohérence	et de migration ? Dans quelle mesure le projet	Revue documentaire
	pilote est en phase avec l'objectif	Entretiens personnel OIM
	de développement durable pertinent et mis en œuvre en	Littletiens personneronvi
	synergie avec d'autres	
	interventions relatives à la thématique ?	
	Dans quelle mesure le projet pilote a-t-il atteint les objectifs	Revue documentaire
	assignés ?	Entretiens bénéficiaires
		Entretiens personnel OIM
		Entretiens partenaires
	Quels sont les principaux facteurs	Entretiens personnel OIM
	qui ont influé sur l'atteinte des effets escomptés du projet ?	Entretiens partenaires
Efficacité	Dans quelle mesure le projet	Revue documentaire
	s'est-il adapté aux changements de son contexte interne et	Entretiens personnel OIM
	externe en vue d'atteindre ses résultats ?	Entretiens partenaires
	Quelles étaient les activités de	Revue documentaire
	suivi & évaluation du projet pilote ? Ont-elles permis de documenter	Entretiens personnel OIM

	las rásultats at las maillauras	
	les résultats et les meilleures pratiques du projet ?	
	Dans quelle mesure les ressources de l'OIM ont-elles contribué à la génération des résultats du projet tout en optimisant les coûts de transaction ?	Entretiens personnel OIM Entretiens partenaires
	Le projet a-t-il été mis en œuvre	Entretiens personnel OIM
Efficience	de manière efficiente par rapport à d'autres modèles de mise en œuvre ?	Entretiens partenaires
	Quels étaient les principaux défis	Entretiens personnel OIM
	de mise en œuvre du projet pilot ?	Entretiens partenaires
		Entretiens leaders communautaires
	Quels sont les effets positifs ou	Entretiens personnel OIM
	négatifs et les effets souhaités et non souhaités produits par le	Entretiens partenaires
	projet ?	Entretiens leaders communautaires
Impact		Sondages quantitatifs
		Entretiens bénéficiaires
	Le projet a-t-il pris des mesures en	Revue documentaire
	temps opportun pour atténuer les potentiels effets négatifs ?	Entretiens personnel OIM
		Entretiens partenaires
	Des processus ont-ils été mis en	Entretiens personnel OIM
	place pour s'assurer que les avantages générés par le projet se concrétiseront après l'arrêt du soutien d'OIM?	Entretiens partenaires
	Les partenaires du projet ont-ils	Entretiens personnel OIM
	désormais la capacité institutionnelle pour s'assurer que	Entretiens partenaires
Durabilité	les avantages du projet soient	
Sarasmee	maintenus à long terme ? Les bénéficiaires directs et	Entretiens bénéficiaires
	indirects du projet rapportent-ils des niveaux satisfaisants de	Sondages quantitatifs
	d'indépendance économique, de stabilité sociale et de bien-être psychosocial ?	
	Le projet est-il bien soutenu par et intégré aux institutions locales ?	Entretiens personnel OIM Entretiens partenaires
	Dana swalle sa sa wall	Fatrations naveann-LOIM
	Dans quelle mesure l'approche genre a-t-elle été intégrée au développement, la mise en œuvre	Entretiens personnel OIM Revue documentaire
	et le suivi du projet pilote?	

Genre	Quels sont les résultats liés à	Revue documentaire
	l'égalités des genres atteints par le projet pilote ?	Entretiens personnel OIM
		Entretiens partenaires

Annexe 2. Matrice de résultats du projet

	Indicateurs	Niveau de référence/Objectif	Hypothèses
Objectif général Ce projet a pour objectif de contribuer à l'adaptation au changement climatique afin de réduire les risques de déplacements et de migrations forcées liées aux catastrophes et au changement climatique en impliquant les migrants bénéficiant de l'aide au retour volontaire et à la réintégration.	Existence d'un cadre pour mettre en place des activités d'adaptation au changement climatique et de réduction de risques de catastrophes impliquant les migrants retournés dans la région de l'Afrique de l'Ouest	Référence : Absence de cadre permettant de lier les programmes d'ARVR à l'adaptation au changement climatique et la réduction de risques de catastrophes. Objectif : Un cadre permettant de lier les programmes d'ARVR et les activités d'adaptation au changement climatique et de réduction de risques de catastrophes est développé.	

	Indicateurs	Niveau de référence/Objectif	Hypothèses
Objectif spécifique 1: Les acteurs étatiques et les collectivités disposent d'outils et d'exemples de pratiques permettant d'inclure une dimension environnementale dans les programmes d'ARVR	Nombre de programmes liant ARVR et MECC dans les pays de la région Nombre de stratégies régionales d'ARVR incluant les dimensions environnementales		Les acteurs en question sont désireux de lier les deux problématiques et de promouvoir des programmes d'ARVR à dimension environnementale et sont disposés à des initiatives mises en œuvre par les migrants de retour

Résultat 1.1: Les pratiques existantes en matière d'intégration de dimensions environnementales dans les programmes d'ARVR sont identifiées, et des lignes directrices générales produites	Nombre de documents identifiant les bonnes pratiques existantes Nombre de documents proposant des lignes directrices pour la mise en place d'activités liant ARVR et adaptation ou RRC	Référence: 0 Objectif: 1 Référence: 0	Les acteurs institutionnels sont désireux de lier les deux problématiques et de promouvoir des programmes d'ARVR à dimension environnementale Les migrants de retour sont intéressés par les opportunités dans le secteur d'adaptation au CC et de RRC
Résultat 1.2 Les acteurs institutionnels sont sensibilisés et leurs capacités à développer des programmes liant l'ARVR et l'adaptation au changement climatique et la RRC sont renforcées	Nombre de tables rondes régionales permettant un échange de pratiques Nombre de décideurs et d'acteurs institutionnels formés à travers un atelier de formation régional	Référence: 0 Objectif: 1 Référence: 0 Objectif: 25	
Résultat 1.3 Des initiatives locales d'adaptation au changement climatique et de RRC impliquant les migrants de retour sont mises en œuvre	Nombre de communautés bénéficiant des initiatives locales	Référence: 0 Objectif: au moins 3 Référence: 0	

Indicateurs	Niveau de référence/Objectif	Hypothèses
Nombre de nouvelles initiatives d'adaptation ou RRC locales impliquant les migrants retournés	Objectif: au moins 3	

Activités

Résultat 1.1

- Inventaire des programmes d'ARVR de l'OIM et de ses partenaires intégrant une dimension verte, avec identification des bonnes pratiques en matière de réintégration « verte », d'adaptation au changement climatique et de réduction de risques de catastrophes ; avec une évaluation de opportunités pour l'intégration des dimensions environnementales et climatiques dans le cadre des projets en cours et en développement
- Inclusion des dimensions environnementales dans les Procédures Opérationnelles Standardisées et documents d'orientation développés dans le cadre du projet FFUE et dissémination
- Intégration de dimensions environnementales dans le guide de réintégration
- Développement de lignes directrices en matière d'intégration des dimensions environnementales (adaptation au changement climatique et RRC) dans les programmes d'ARVR et dissémination
- Intégration de dimensions environnementales dans les stratégies de réintégration et d'assistance aux migrants régionales

Résultat 1.2

 Organisation d'ateliers régionaux pour les experts et décideurs sur la base des formations thématiques ARVR et Migration, Environnement et changement climatique, permettant l'échange de bonnes pratiques entre experts des pays de la région

Résultat 1.3

- Evaluation des problématiques environnementales et des besoins, opportunités et capacités existantes en matière d'adaptation au CC et de RRC au Sénégal
- Développement de matériel et d'outils de conseil, d'information et d'orientation pour les migrants de retour
- Développement de « package » de réintégration économique pour favoriser la mise en place d'activités contribuant à l'adaptation au CC et à la RRC et soutien d'initiatives locales
- Formation professionnelle qualifiante dans les domaines de l'économie verte pour les bénéficiaires d'ARVR
- Activités de sensibilisation, conseil et orientation des migrants de retour et des communautés locales

Les migrants de retour sont intéressés par les opportunités dans le secteur d'adaptation au CC et de RRC

Les autorités et les populations locales sont disposées à des initiatives mises en œuvre par les migrants de retour

	Indicateurs	Niveau de référence/Objectif	Hypothèses
Evaluation et formulation de recommandations			
Atelier d'information et de restitution national			

References

IOM. (2016). Towards an Integrated Approach to Reintegration in the Context of Return. Geneva.

IOM. (2020). Annex 11: Guidance for mainstreaming environmental and climate considerations into reintegration.

Mansuri, G. a. (2013). Localizing Development, The World Bank. The World Bank.

White, H. R. (2018). Community-driven development: does it build. 3ie.